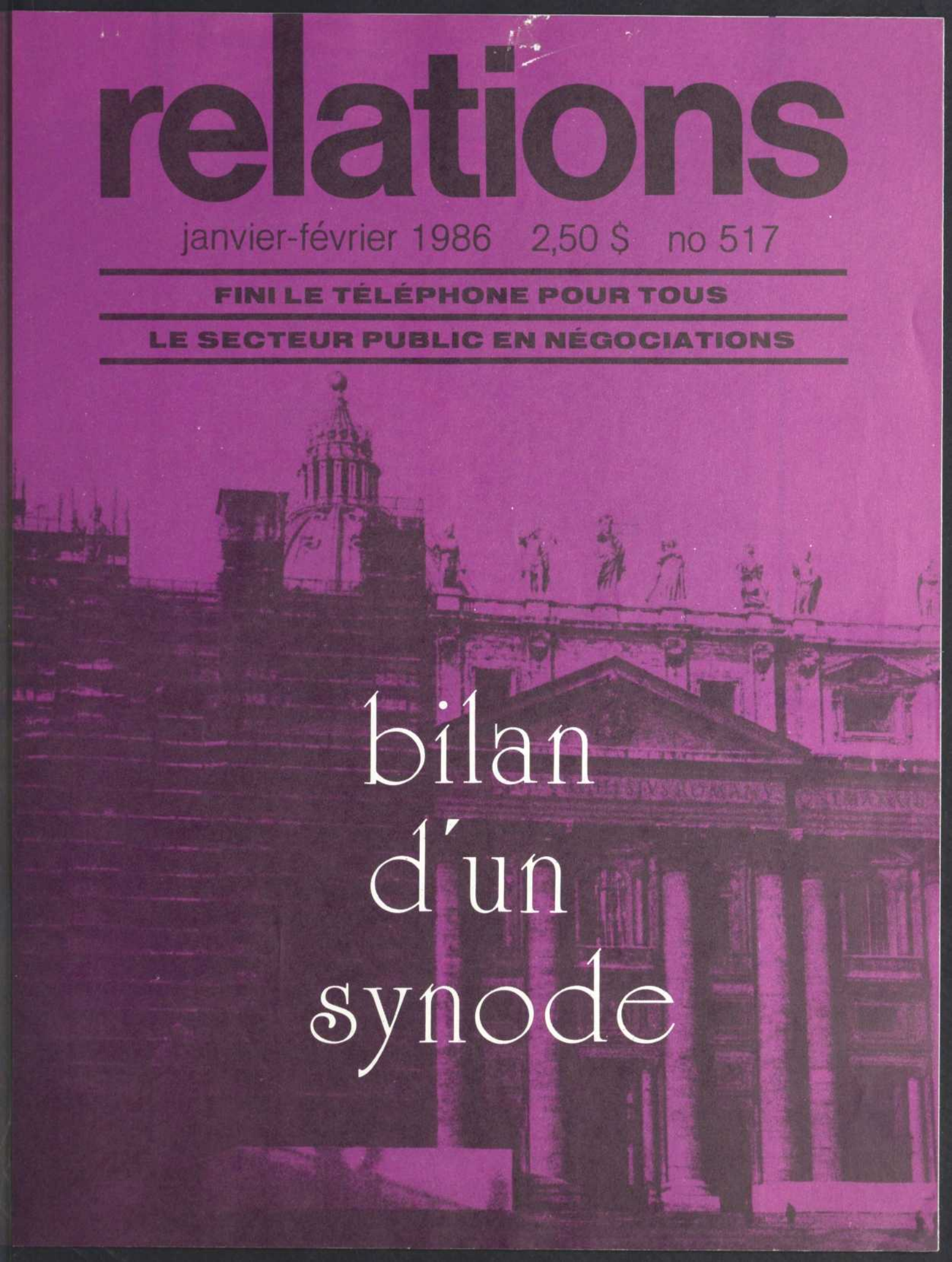


relations

janvier-février 1986 2,50 \$ no 517

FINI LE TÉLÉPHONE POUR TOUS

LE SECTEUR PUBLIC EN NÉGOCIATIONS



bilan
d'un
synode

Le 25 janvier 1985, en célébrant la clôture de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, Jean-Paul II annonçait à l'improviste la tenue d'un synode extraordinaire. Le lieu, l'occasion, l'effet de surprise rappelaient Jean XXIII: lui aussi, le 25 janvier 1959, avait désarçonné un peu tout le monde en convoquant le concile oecuménique. Dans la même veine, l'ouverture et la conclusion du synode seront calquées sur celles du concile.

Ce parallélisme recherché porte un message. L'Église d'aujourd'hui se situe clairement dans la ligne de Vatican II. Pas question de désavouer les grandes réformes: l'engagement des croyant(e)s dans le monde, l'oecuménisme, l'attention aux signes des temps, la collégialité, l'importance rendue à la Bible, la nouvelle liturgie...

Vous me direz que l'Église n'a pas l'habitude de renier ses conciles. C'est vrai. Mais réalisons qu'il ne faut pas moins de courage et de conviction pour poursuivre une réforme dont on a mesuré les difficultés pratiques que pour amorcer le changement reconnu nécessaire. Surtout que l'enthousiasme novateur des années 60 n'est pas sorti indemne des deux dernières décennies: les signes des temps ne sont plus ce qu'ils étaient, comme on disait au synode.

Poursuivre la réforme, célébrer Vatican II en 1986, ce n'est pas seulement, ni d'abord, en répéter les liturgies. C'est en retrouver l'esprit. Celui de Jean XXIII, qui disait que notre monde a beaucoup moins besoin de condamnations que d'espérance. Celui de Paul VI qui a renouvelé l'évangélisation sous le signe de la justice et de la foi. Celui de Jean-Paul II qui invite les évêques à préparer par une large consultation à la base le prochain synode sur la mission des laïques.

Oui, Jean-Paul II appelle l'Église entière à entrer en synode. Écoutons-le et le synode véritablement extraordinaire ne fera que commencer.

Albert Beaudry

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTEUR

Albert Beaudry

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION

Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION

Ginette Boyer, Jacques Chênevert, Julien Harvey, Karl Lévêque, Roger Marcotte, Guy Paiement, Francine Tardif, Gisèle Turcot.

COLLABORATEURS

Renaud Bernardin, Raymond Bertin, Michel M. Campbell, Richard Dubois, Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Jean Picher, Jacques Racine, Jean-Pierre Richard, Maryse Robert, Jean-Paul Rouleau.

BUREAUX

8100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS

Sophie Desmarais
Prix de l'abonnement:
16,00\$ par an
(10 numéros)

CONCEPTION GRAPHIQUE

Anne Cherix

Les articles de Relations sont répertoriés dans *Point de repère*, dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de Relations en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106 USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Crise politique en Haïti □ Tchador et féminisme □ La silhouette de Gorbatchev □ Les réfugiés africains □ Alfred Rouleau.

HAÏTI: MAIS OÙ EST L'ALTERNATIVE?

au terme de deux journées de réunion de consultation, le 27 novembre dernier, l'ambassade canadienne en Haïti et le gouvernement haïtien publiaient un communiqué conjoint se félicitant de l'excellence des relations entre les deux pays. Le lendemain, prétendant stopper le mouvement de contestation des jeunes écoliers des Gonaïves, le capitaine Jean Dieudonné Ulysse, debout sur une jeep, pointait son revolver et tirait. À un mètre et demi du P. Guévin (un religieux canadien, professeur au collège de l'Immaculée-Conception), le jeune Jean-Robert Sius, élève de rhéto (5^e secondaire), reçoit la balle en plein coeur et s'écroule. Qui visait-on? M. St-Ilien, directeur du collège, Jean-Robert, ou le P. Guévin? Deux autres jeunes qui protestaient devant ce crime abominable sont abattus de sang-froid: Daniel Ismaël, élève de seconde (4^e secondaire), et le jeune Makenson Michel, élève de sixième (1^e secondaire), lui-même fils d'un capitaine de la milice des tontons-macoutes. Les jeunes d'autres villes ont alors vidé les classes et sont sortis manifester: Jérémie, Cayes, Petit-Goâve, Le Borgne, Ouana-minthe, St-Michel de l'Attalaye, etc. Certains collègues, à Jérémie, aux Gonaïves, n'ont pas rouvert leurs portes depuis...

Que se passe-t-il donc là-bas, enfin? La crise économique extrême a certainement été le détonateur de la flambée populaire actuelle. Crise de devises qui étrangle

tout le secteur commercial. Crise de l'essence et du gazoil qui paralyse les transports en commun et certaines usines. Pendant qu'un ministre se fait construire une maison de 5 millions, que la présidente aménage luxueusement le château de Derenoncourt en France, sans parler de l'accumulation fabuleuse de l'épargne haïtienne dans les banques suisses. Sur toute cette corruption, les cinq «Missions étrangères» (États-Unis, France, Canada, Allemagne, Israël) ferment les yeux et se donnent bonne conscience en souscrivant pour 140 millions par année à ce qu'on appelle pudiquement le «développement» dans ce qui tient lieu de comptabilité nationale en Haïti.

L'Église joue toujours le rôle de l'«opposition dans la rue». Mgr Constant, évêque des Gonaïves, a publié une protestation ferme au sujet des dramatiques assassinats des trois jeunes. Au début de décembre, Radio Soleil, la radio catholique, a été fermée. Radio Lumière, une radio protestante, a été réduite à retransmettre de la musique pendant plusieurs semaines. L'armée a confisqué les cadavres des enfants pour éviter des funérailles qui auraient pu tourner en manifestations. Ce qui n'a pas empêché qu'on tienne dans toutes les cathédrales du pays des célébrations extrêmement émouvantes, avec des assistances, à Port-au-Prince et aux Gonaïves, de 5 000 personnes. À Jérémie, les jeunes ont porté en procession trois petits cercueils, les ont brûlés puis, dans un rite qui rap-

pelle la cérémonie des Cendres, se signaient avec les restes carbonisés de ce bûcher symbolique. On n'en finirait pas de relater les petits et les hauts faits de cette levée populaire qui crée finalement un climat chronique d'émeute. L'épreuve de force entre le gouvernement et l'Église a finalement permis la réouverture de Radio Soleil, et ce fut un climat de fête et de victoire. Régulièrement, depuis la mi-décembre, les jeunes sont dans les rues, manifestant, harcelant la patience des forces de l'armée et de la milice. Les tracts pullulent, d'un genre nouveau: ce sont des lettres de jeunes, de Petit-Goâve, du Cap, des Cayes, de Gonaïves, de Léogâne, etc. Les jeunes d'Haïti se sont sans aucun doute mérité la palme de la meilleure participation à l'Année internationale de la jeunesse.

Pour jeter du lest, donner le change, le président a de nouveau, fin décembre, changé le cabinet, et il a relâché Hubert de Ronceray, un leader de l'opposition, qui avait été arrêté le 4 décembre. Peine perdue. Le 7 janvier, date prévue pour la rentrée scolaire, la grève des écoles était à ce point généralisée que, pour ne point perdre la face, le gouvernement a lui-même décidé la fermeture (le «lock-out») de toutes les institutions d'enseignement (!). Depuis le 3 janvier, plusieurs villes de province sont hors de tout contrôle gouvernemental: des casernes, des préfectures sont incendiées, le commerce est fermé, les routes sont bloquées — les barrages, cette fois-ci, sont tenus par le peuple et non point par l'armée. Et la capitale elle-même, longtemps épargnée par la vague de contestation populaire, s'ébranle tranquillement. Et depuis hier, 9 janvier, la répression, brutale, sévit: bastonnades, arrestations, des blessés, des morts...

Bref, une situation préinsurrectionnelle, puisque le gouvernement ne gouverne plus. Mais — le parallèle ougandais vaut-il? — une situation où l'alternative ne paraît claire pour personne. Du côté de l'opposition, ni le peuple ni l'Église ne semblent prêts à s'aligner derrière un quelconque leader; pire, ils ne sont porteurs d'aucune stratégie de prise du pouvoir. Du côté du Département d'État américain, qui a toujours été le *deus ex machina*, le *King-maker* qui préside aux destitutions, transitions et remplacements de présidents en Haïti, visiblement, on hésite aussi. Un civil au pouvoir: De Ronceray ou Bazin (un Haïtien, cadre de la Banque mondiale)? Ou bien la transition d'une junte militaire? Cette deuxième solution, classique et rassurante pour Washington, n'est pourtant pas si facile dans le cas d'Haïti où la macoutisation de l'armée l'a, à toutes fins pratiques, terriblement affaiblie. Dans ce contexte de fragilité extrême, où l'on peut considérer comme irréversible la perte de toute légitimité de ce gouvernement, l'incertitude totale règne quant au régime qui pourrait succéder à cette dictature vieille de 28 ans. Il faudrait normalement prévoir, après le départ des dirigeants actuels, un sérieux nettoyage de l'administration publique, où la corruption et la gabegie ont été érigées en système de gouvernement. Or il est difficile d'imaginer chez les leaders politique en lice, encore moins chez les militaires, la volonté politique d'une telle «révolution», ou l'ébauche même d'un projet de société qui soit radicalement différent de ce qui prévaut en Haïti, spécialement en ce qui concerne la dépendance vis-à-vis des États-Unis. ■

Le 10 janvier 1986

Karl Lévêque

L'HABIT ET LE MOINE

Pour l'Occident, le *tchador* est devenu, à travers l'histoire récente de l'Iran, le symbole de la soumission des femmes musulmanes et, d'une façon plus générale, celui de l'intransigeance quasi terroriste des musulmans d'aujourd'hui.

Pour les musulmans du Québec et du Canada, il symbolise surtout l'incompréhension qui règne dans nos sociétés quant à la véritable nature de l'Islam.

Après avoir rappelé que la majorité des femmes musulmanes ne se voilent jamais, madame Fatima Houde-Pépin soulignait récemment, avec une pointe d'humour: «...La corrélation entre femme voilée et femme soumise est fautive au point de départ: si elle était vraie, on devrait dire qu'il y a bien des femmes occidentales qui oublient de porter leur voile! La corrélation est fautive aussi car il y a bien des femmes musulmanes qui se voilent par tradition ou par habitude et qui tiennent des discours plus audacieux que ceux des féministes. C'est la preuve que l'habit ne fait pas le moine!»¹.

Même si toute comparaison est hasardeuse, c'est là un discours que certaines religieuses doivent particulièrement bien comprendre. L'habit qu'elles ont longtemps porté est perçu aujourd'hui comme preuve de leur soumission d'alors; mais c'est oublier comment ces femmes étaient des bâtisseuses, femmes pleines d'initiative qui ont con-

testé, parfois radicalement, les structures sociales de leur époque.

Le Coran sert aujourd'hui de référence fondamentale à un milliard d'êtres humains, vivant sur les cinq continents; son enseignement, comme celui des autres grands textes religieux, a été adapté par les diverses cultures qui l'ont adopté. Or ces cultures, profondément patriarcales avant même l'arrivée de l'Islam, ont souvent utilisé les enseignements du Prophète pour renforcer l'oppression des femmes. Les préceptes islamiques relatifs à la famille (polygamie, répudiation, garde des enfants en cas de divorce, etc.) n'ont été établis dans la *Sharia*, nous rappelle Yolande Geadah, que quelques siècles après la mort du Prophète.² Par contre, souligne-t-elle avec justesse, «la reconnaissance de la femme comme entité légale pouvant contracter sans la signature du mari n'a été accordée au Québec qu'en 1964, soit treize siècles après sa reconnaissance par l'Islam.

La majorité des femmes musulmanes vivent dans les pays du tiers monde où elles affrontent quotidiennement

1. Discours d'ouverture du colloque socioéconomique sur les femmes musulmanes, oct. 1985.

2. «L'Islam et les femmes», *Médium*, oct. 1985, p. 29.

les problèmes liés au sous-développement économique et à l'oppression. Pour la minorité d'entre elles qui vivent dans les sociétés occidentales, les difficultés d'adaptation sont plus ou moins douloureuses selon leur origine sociale, culturelle, ou géographique. Le choc est rude pour plusieurs. Elles se sentent menacées par la fragilité de l'institution du mariage, la mixité des lieux publics, la libéralisation des mœurs, l'impossibilité de vivre selon les règles orthodoxes musulmanes, etc.

Mais surtout elles ressentent cruellement la perte de la sororité qu'elles partageaient avec les femmes de leur société. Elles ne trouvent pas ici la complicité construite au long des heures passées à travailler entre elles et à parler très librement de leurs difficultés personnelles, familiales, économiques. Ces sociétés de femmes, vivant en parallèle avec la société civile contrôlée par les hommes, apportaient à leurs membres un support matériel et psychologique qui leur manque ici terriblement.

Il ne saurait être question de nier à quel point certains préceptes islamiques peuvent être oppressifs pour les

femmes, ni de nier non plus les dangers que peut représenter la montée de l'intégrisme musulman à travers le monde. Mais les femmes occidentales, particulièrement les féministes, auraient intérêt à amorcer toute une réflexion avec leurs soeurs musulmanes. Ces dernières, en arrivant dans des sociétés plus ouvertes aux femmes, leur accordant plus de liberté d'action et de pensée, découvrent aussi des formes de rivalités féminines qu'elles ne connaissaient pas. La question est cruelle, cruciale, déchirante: les victoires du féminisme ont-elles été gagnées au prix de la perte d'une sororité que le patriarcat rendait essentielle à la survie? Ou encore, la sororité «publique», militante, est-elle conciliable avec la sororité plus privée des sociétés traditionnelles? Ce questionnement ne pourra pas être esquivé plus longtemps. Il rejoint celui des féministes qui s'interrogent sur l'action communautaire des femmes dans un monde où elles ont de plus en plus accès aux postes individualisés de pouvoir jusqu'ici réservés aux hommes. ■

Francine Tardif

LE HÉROS POSITIF A DISPARU

moderniser la Russie, c'est l'histoire d'une imitation, ardemment désirée par une minorité et violemment rejetée par une autre au sein même du peuple russe. La révolution de 1917 a constitué le triomphe complet de ceux qui, comme Pierre le Grand, croyaient que tous les moyens sont bons pour améliorer la vie, y compris qu'un grand nombre d'ouvriers périssent en élevant l'édifice. Depuis les «usines de fer» de Pierre le Grand et le camp de travail que fut le chantier de Saint-Petersbourg, toujours cette volonté de rattraper l'Occident et, depuis les Soviétiques, le rêve de le dépasser (le Spoutnik).

La mission de tous les leaders de la Russie révolutionnaire et de l'URSS doit être située dans cette perspective. Celle du dernier Numéro un, Mikhail Gorbatchev, n'est pas différente. Il a fait sa grande entrée sur la scène de l'Occident en novembre à Genève pour le sommet avec Reagan, après une répétition générale à Paris en septembre avec Mitterrand et une confrontation avec la presse occidentale. Les médias, particulièrement la télévision, ont alors montré une fois de plus leur tendance à juger des rôles et des acteurs en se basant sur la qualité du maquillage. Ils ont beaucoup insisté sur l'aspect physique de Mikhail Gorbatchev, assez pour éveiller des soupçons. C'est comme si, après la maladie de Brejnev et les stars de transition que furent Andropov et Tchernenko, seules la santé, une certaine bonne humeur, une capacité nouvelle de faire face à la presse occidentale et une femme élégante suffisaient désormais.

Il est encore trop tôt pour tenter de définir la mission dans l'histoire soviétique de cet homme qui avait vingt ans à la mort de Staline. Il est cependant possible de s'orienter avec sûreté en faisant un survol de la première année au Kremlin d'un homme dont l'ascension a été rapide et qui a

rapidement confirmé son ascendance sur les appareils de l'État et du Parti. En un an, il a placé ses hommes au politburo, au plan, au gouvernement, aux Affaires étrangères et sans doute aussi aux forces armées. Bref, la vieille garde cède le pas mais cela ne veut pas dire que son esprit meurt avec elle. Dans un monde qui reste dominé par le sens du secret, la mission de Gorbatchev n'apparaîtra clairement que lorsqu'il aura imposé son autorité, complètement, car on peut penser que la direction collégiale dans le système soviétique est une phase transitoire, même aujourd'hui.

Dès maintenant, on peut avancer deux termes pour éclairer la silhouette de Gorbatchev: renoncement et poursuite. Et pour cela, il n'y a qu'à s'appuyer sur un document capital publié en octobre dernier: le projet de rédaction du programme du parti communiste de l'Union soviétique. La dernière version remontait à 1961, c'est-à-dire à Khrouchchev. Le texte publié par Gorbatchev, par sa modération et son réalisme, tranche sur les utopies et les fanfaronnades de Monsieur K. Ce nouveau programme passera évidemment comme une lettre à la poste au 30e congrès du Parti prévu pour le 26 février, très précisément pour le trentième anniversaire du 20e congrès. C'est il y a trente ans, derrière des portes hermétiquement closes, que Monsieur K avait dénoncé *oralement* le stalinisme et le culte de la personnalité. Le nouveau programme n'est en fait qu'une rédaction épurée de celui de 1961. Gorbatchev et ses hommes y admettent que la société soviétique ne passera pas au stade du communisme avant le siècle prochain. Adieux les logements et les transports gratuits promis par Monsieur K pour les années que nous vivons. Le nouveau programme renonce à dépasser le capitalisme et se contente de poursuivre la course pour hisser l'URSS

à son niveau. Le Parti reconnaît que les calculs de 1961 reposaient sur des interprétations erronées.

Ce programme comporte un objectif difficile, celui d'augmenter la productivité du travail de 130 à 150 pour cent d'ici l'an 2000. Il réitère la nécessité de propager l'athéisme et affirme que la question nationale a été réglée avec succès et, évidemment, dénonce les manifestations de «nationalisme étroit». Il prévoit un appui à la famille, à la mère célibataire et à une politique de natalité. Le rôle des propriétaires de lopins et de jardins collectifs est reconnu dans la production des ressources alimentaires. Le programme comporte aussi des silences. Ainsi, dans le domaine culturel, le réalisme socialiste est maintenu comme modèle fondamental mais sans excès de précisions. Par exemple, le héros positif a disparu, il n'en est nulle part fait mention.

Comme les anciennes, la nouvelle équipe voit dans le capitalisme le principal danger de guerre et cela pose tout le problème de la course aux armements. L'installation des missiles nucléaires SS-20 par l'URSS en Europe orientale a symbolisé une réussite dans sa course de fond avec l'Occident, celle d'une certaine parité. Situation vite dépassée par le duel de la guerre des étoiles qui forcera l'économie soviétique à se surpasser et les Soviétiques à

se serrer la ceinture. L'objectif fixé en Octobre dernier par le nouveau président du Gosplan, Nikolai Talyzine, de doubler le revenu national d'ici l'an 2000, risque fort d'être contrarié par cette nouvelle course de fond que le Soviétique se voit imposer par l'Américain. Gorbatchev et Chevornadzé ont répété trop souvent que l'URSS a les «moyens économiques» de se doter d'une guerre des étoiles pour ne pas reconnaître ainsi que la militarisation de l'espace risque fort de repousser d'une génération le moment de certaines réussites. Les moyens de la guerre des étoiles seront sans doute pris à même les crédits qui seraient allés normalement à la production de biens de consommation. C'est la revanche «sociale» de l'Occident capitaliste.

Le héros positif était né à l'ombre de la statue de Pierre le Grand, le personnage qui lui succèdera dans l'imaginaire soviétique aura sans doute la silhouette du technicien productif dont les traits sont à peu près ceux de Gorbatchev. Mais s'il ne le sait déjà, Gorbatchev devra apprendre que le technicien productif à l'occidentale ne s'épanouit que dans les sociétés qui reconnaissent les libertés individuelles. Les privilèges ne suffisent pas. ■

Jean-Pierre Richard

LES RÉFUGIÉS AFRICAINS

On sait que le continent africain détient le triste privilège de revendiquer un réfugié sur deux dans le monde. Le nombre des réfugiés africains n'a cessé d'augmenter depuis ces vingt dernières années. Il gravite actuellement autour de quatre à cinq millions. Paradoxalement, ce sont les pays indépendants qui sont les plus gros fournisseurs de réfugiés (80%). Naturellement, on fait ici abstraction des millions de Noirs d'Afrique du Sud qui sont en fait des exilés à l'intérieur de leur propre pays.

Les causes de ces déplacements de populations sont multiples: colonialisme, néo-colonialisme, indépendances mal préparées, conflits suscités de l'extérieur, frontières coloniales arbitraires, rapports économiques inéquitables avec les pays industrialisés, etc, auxquelles s'ajoutent des calamités naturelles comme la sécheresse ou l'épidémie. Énumérons quelques exemples: guerres de sécession (Érythrée, Ogaden, Saharaoui, le Sud du Soudan, le Biafra), guerres civiles (Tchad, Ouganda), conflits de frontières (Somalie-Éthiopie, Ouganda-Tanzanie), luttes de libération (anciens territoires portugais, Algérie), conflits ethniques (Burundi, Rwanda), luttes contre les minorités racistes (Afrique du Sud, Zimbabwe), régimes autoritaires (Guinée équatoriale, Guinée de Sékou Touré, l'Éthiopie de Mengistou, Zaïre, Ouganda, etc.), sécheresse (Éthiopie, Soudan, Mali, Mauritanie, Ouganda, etc.)... Il y a lieu de signaler que certains déplacements de populations ne répondent pas toujours à la définition classique du «réfugié»: par exemple, la relocalisation de centaines de milliers d'Éthiopiens des Hauts-Plateaux dans les zones plus fertiles du sud du pays.

Le départ massif des populations perturbe la stabilité socioéconomique des pays d'origine: démembrement des familles, exodes des élites, perte de forces de travail, réduction du marché, etc. Les pays d'accueil, de leur côté, souvent choisis uniquement en fonction de la proximité géographique, absorbent difficilement ces nouveaux arrivants puisque leur propre situation économique est souvent déjà chancelante. La bonne volonté, le sens de l'hospitalité, proverbial chez les Africains, ne suffisent pas. Ces afflux inattendus de populations avec de nouvelles exigences dans les domaines du logement, de la santé et de l'éducation compromettent considérablement les plans de développement de ces pays aux modestes capacités. D'où un climat de tension entre les réfugiés et les nationaux, en plus des différences ethno-culturelles et religieuses des populations ainsi mises en contact. La solution naturellement est d'encourager le rapatriement volontaire des réfugiés quand les conditions prévalant dans les pays d'origine le permettent. Sinon, c'est le recours à l'assistance internationale.

En raison de l'ampleur du problème, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est donné une Convention (1974) qui s'appuie sur la Convention des Nations unies mais veut répondre aux aspects spécifiques de la situation des réfugiés africains. C'est ainsi que le terme «réfugié» inclut toute personne qui, en raison d'une agression interne, d'une occupation ou d'une domination étrangère, ou en raison d'événements perturbant sérieusement l'ordre pu-

blic dans tout ou une partie de son pays d'origine, est contrainte de le quitter pour aller s'installer ailleurs. L'article 2 de cette convention stipule que «l'octroi du droit d'asile constitue un acte pacifique et humanitaire et ne peut être considéré par aucun État comme un acte de nature inamicale». Elle fait appel à l'esprit de solidarité africaine de tous les États membres en vue d'apporter leur concours aux pays d'accueil en difficulté. L'OUA a créé un Bureau de réfugiés ayant son siège à Addis-Abéba chargé, entre autres, de susciter l'intérêt de la communauté internationale aux problèmes des réfugiés africains.

Avec le concours du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR), l'OUA a organisé plusieurs conférences internationales d'assistance aux réfu-

giés africains (de pays donateurs), à Arusha (Tanzanie) en 1979, à Genève en 1981 et en 1984. En 1983, s'est également tenue la Conférence de toutes les agences ayant des programmes d'assistance aux réfugiés africains à Arusha. Toutes ces assemblées se sont penchées sur les problèmes que confrontent tant les pays d'accueil que les pays d'origine, du fait des déplacements massifs de populations. Il est évident que le mandat dévolu au HCR devrait être révisé pour intégrer les projets relatifs aux réfugiés dans un processus de développement, pour juxtaposer l'assistance aux réfugiés et l'aide au développement en vue de permettre aux pays d'accueil ainsi qu'aux pays d'origine de surmonter leurs difficultés économiques. ■

Haïlou Wolde-Giorghis

ALFRED ROULEAU: HOMME DE FOI

Un soir d'automne, il s'est endormi pour ne plus jamais se réveiller ici-bas. Il n'était pourtant qu'au crépuscule de sa vie. Malgré un cœur ralenti, il rêvait encore à de nouveaux projets, à d'autres combats, lui qui en avait déjà tant réussis! Tellement que le Seigneur était, sans doute, pressé de le récompenser.

Sa première réussite: lui-même. Foncièrement homme de foi, il a cru aussi, sans forfanterie, à sa valeur personnelle et à son propre destin.

J'ai connu Alfred Rouleau dans son adolescence. Les modestes revenus de sa famille l'avaient obligé à délaisser l'école, et il gagnait sa vie comme livreur de lait dans la ville de Québec. Malgré tout, décidé d'acquérir une formation intellectuelle, il étudiait passionnément à la maison et à la bibliothèque du Patro.

Un jour de 1940, il apprend que la Faculté des sciences sociales de Laval offrait des cours du soir sur la coopération. Il s'y précipite. Durant une leçon, je suis frappé, presque distrait, par le regard lumineusement et avidement attentif de ce nouvel arrivé. Après le cours, il me confie que, déjà engagé dans les actions catholique, sociale et nationale, il souhaiterait s'orienter plus particulièrement vers le mouvement coopératif. Impressionné par cette ardeur jeune, intelligente, décidée et prometteuse, je lui offre des livres qu'il dévorera, ainsi que des cours privés qu'il suivra avec une fervente ponctualité.

Bientôt, il oeuvre dans les Caisses populaires sous l'égide du grand patron Cyrille Vaillancourt. Il lui succédera plus tard comme président de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec pour assumer ensuite la présidence de la nouvelle Confédération des Caisses populaires et d'économie du Québec. Parallèlement, il s'intéresse de plus en plus à l'assurance coopérative. Jusqu'à fonder, avec quelques fidèles, la Compagnie mutuelle d'assurance-vie Desjardins, dont il devient le premier directeur général à 32 ans, et, plus tard, président.

Alfred Rouleau signale encore sa présence à la tête du Conseil supérieur de la Coopération du Québec. Enfin,

couronnement coopératif suprême, il est un des principaux artisans de l'organisation intégrante de ce qu'on appelle le Mouvement Desjardins, dont la direction générale lui est confiée. L'organisation révèle aujourd'hui sa puissance et son essor dans le majestueux et colossal Complexe que tout le monde connaît; encore plus dans un impressionnant actif qui dépasse les 20 milliards. Devant ce tableau, voyez-vous le commandeur Desjardins avec ses quelques sous?...

La motivation d'Alfred Rouleau? Assurer l'avenir et la prospérité de son peuple, en lui apprenant à s'entraider pour gagner plus d'argent, l'épargner davantage et le mieux placer. Surtout pour «donner une âme à cet argent», comme il aimait le répéter. Il avait foi en ses compatriotes, en notre étrange et mystérieuse destinée nord-américaine. Il faisait confiance à nos aptitudes économiques comme à notre capacité de les utiliser, malgré nos trébuchements, pour une plus haute vie intellectuelle et spirituelle. C'est pourquoi Alfred prodiguait encore, et volontiers, son dévouement et son nom aux causes sociales et culturelles.

Pour d'identiques raisons, il fut un jour tenté par la politique. Après une décevante expérience au Bloc Populaire, combien de fois les autres partis ont cherché à l'embrigader jusqu'à lui promettre un ministère ou un siège de sénateur! Chaque fois, il questionnait ses amis intimes: «Où puis-je mieux continuer à servir les nôtres et l'Évangile?» Tous répondaient unanimement: «À la tête du Mouvement Desjardins.»

L'Évangile! Sa principale foi. Il croyait en Dieu par-dessus tout, plus qu'en l'homme, plus qu'en lui-même, humblement, comme un enfant croit à son père... «qui est aux cieux».

Jésus ne pensait-il pas à notre ami Alfred lorsqu'il déclarait: «Le royaume des cieux appartient aux petits enfants et à ceux qui leur ressemblent»? ■

Georges-Henri Lévesque, o.p.

dépêches

Dans la campagne présidentielle qui s'ouvre pour le mois de février aux Philippines, l'Église maintiendra sa neutralité, ainsi l'affirme le Cardinal Sin, archevêque de Manille. Un prêtre philippin, Angel Jimenez, par contre, a déclaré à une agence de presse italienne, Adista, que la majorité des évêques philippins continuait de collaborer avec Marcos, se contentant de quelques réserves quant aux violations des droits humains exercées par le régime. Beaucoup de prêtres et de religieux(ses), dont le P. Jimenez lui-même, se sont affiliés au Laban Ng Bayan, parti fondé par Benigno Aquino, qui pourrait être jugé suivant des critères occidentaux comme un parti de gauche, mais qui se définit essentiellement comme répondant aux aspirations du peuple. (IPS)

Réunie à Guadalajara, la conférence épiscopale du Mexique n'a pas craint d'aborder la discussion du problème de la dette qui aiguise la gravité de la crise sociale (économique et politique) que vit déjà le pays. Mgr Talamas, évêque de Chihuahua, reconnaît que la faim, non seulement provoque les abus de la violence, mais entrave aussi la tâche d'évangélisation de l'Église: ventre affamé n'a pas d'oreille... même pour la parole de Dieu. Il est consolant aussi de constater le consensus des Églises protestantes évangéliques sur cette même question. Le Conseil latino-américain des Églises a acheminé une lettre aux ministres des affaires étrangères latino-américains réunis à Montevideo, en Uruguay (pour approfondir l'accord de Cathagène, 1984), pour affirmer que la dette extérieure est un fardeau injuste, insupportable pour les pays du cône sud. (IPS)

Mille familles ont défilé avec des drapeaux péruviens et finalement ont occupé dix mille hectares de terres appartenant à la compagnie Kanurana, dans la province de Melgar (Puno), pas loin du lac Titicaca, très haut dans les Andes. L'administrateur apostolique de Ayaviri, Mgr Francisco d'Alteroche, était intervenu antérieurement auprès du président Garcia pour obtenir le règlement de la question des terres. La fédération des paysans unis de Melgar (FUCAM) avait aussi essayé tous les recours légaux avant de passer à cette mesure extrême. Les paysans réclament une législation qui restreigne les privilèges exorbitants de 44 compagnies qui se partagent tout le territoire du Puno. (IPS)

Vie et réconciliation, tel était le thème de la campagne de l'Église chilienne l'an dernier, qui a eu peu d'impact, la réconciliation étant perçue par un grand nombre comme un concept peu pertinent dans le contexte actuel du pays. Le thème retenu pour 1986 aura certainement plus de succès: une Église au service de la vie. Et dès à présent, plusieurs enquêtes sont en voie qui mettent au grand jour les conditions de vie déplorables des populations besogneuses, et dans le très concret: malnutrition, qualité de l'eau, rareté de logement, conditions de santé, chômage, etc. Un anthropologue, Carlos Pina, déclarait que les chiffres révélés par ces recherches démontrent que le monde des pauvres est plus proche de la mort que de la vie. (IPS)

OECUMÉNISME

Une publication trimestrielle du Centre canadien d'Oecuménisme pour favoriser le dialogue entre les chrétiens et entre les croyants de toute religion par des études, des témoignages, des documents et des nouvelles sur le mouvement oecuménique au Canada et dans le monde.

1986 — 21e ANNÉE — NUMÉROS À VENIR:

mars	Les luthériens
juin	Les mariages mixtes: possibilités et problèmes
septembre	La morale et l'avortement
décembre	Défis oecuméniques 1986

ABONNEMENT:

Abonnement annuel au Canada	10\$
Hors du Canada	12\$
Le numéro	3\$
Payable par chèque en devises canadiennes ou américaines	

s'adresser à: OECUMÉNISME, a/s Centre canadien d'Oecuménisme, 2065 Sherbrooke ouest,
Montréal, Qué. H3H 1G6 Tél. (514) 937-9176

DOSSIER

bilan d'un synode

Un mode d'emploi

LE SYNODE POUR TOUS

par Guy Paiement

Centre St-Pierre



Albert Beaudry

Ce dernier synode a surtout traité de problèmes internes à l'Église. Ce faisant, il présente un intérêt certain pour ceux et celles qui sont directement mêlés à ces questions. Mais pour les autres? Pour ceux qui ont pris leur distance? Pour ceux qui se disent en dehors de cette institution? À première vue, le synode ne les concerne pas. Comment expliquer alors l'intérêt des médias pour l'événement?

Mon hypothèse est la suivante: pour saisir toute la signification du synode, il ne faut pas l'enfermer dans le monde religieux. S'il intéresse tant de gens, c'est qu'il sert de *révélateur* à nos sociétés. Tout se passe, en effet, comme si nos sociétés feignaient de ne pas reconnaître certaines questions qui les traversent. On est alors tenté de les reporter sur un organisme comme l'Église. Je pense aux questions du partage du pouvoir, des rapports hommes-femmes, de l'essoufflement des grandes causes, de la signification des multiples cultures... Pour un certain nombre de gens, les problèmes de la société deviennent ainsi, non pas leurs problèmes, mais ceux de l'autre, de l'Église, du synode.

Soulignons que beaucoup de croyants et de croyantes sincères encouragent ce glissement, en cherchant, dans l'Église, les solutions à toutes les questions non résolues de nos sociétés. Au terme, l'Église devient l'*alibi* pour tout le monde: pour les citoyens qui cachent leurs questions non résolues dans l'Église; pour les chrétiens qui se dispensent d'aller là où ils devraient agir, avec les autres, dans leur milieu.

Le synode a traité de questions qui, malgré les apparences, ne sont pas propres à l'Église. Regardons, par exemple, l'événement international qu'est le synode. Il n'existe pas beaucoup de forums internationaux, avouons-le, où des représentants de tous les continents parlent non seu-

lement des actions des responsables mais *de ce qui a été vécu par leurs populations*.

Qu'il suffise de rappeler les protestations récentes d'un représentant de *Solidarité* en Pologne, se plaignant du jeu des diplomates français et allemands qui ne semblent plus avoir besoin du syndicat polonais pour mousser leurs intérêts. Le syndicaliste insistait alors pour dire que la Pologne ne comprend pas seulement un gouvernement. Elle est aussi une société et un peuple.

En rapportant comment les diverses populations catholiques ont vécu le concile, les Pères synodaux ont contribué à rescaper une réalité passablement oubliée dans les rencontres internationales: les dirigeants sont au service du peuple et de son avenir, non de leurs seuls intérêts personnels. Certes, la remontée du vécu du peuple chrétien a été trop superficielle. Mgr Bernard Hubert a même proposé d'ajourner la conclusion du synode pour favoriser une véritable prise de conscience commune. Il n'a pas été suivi.

À la fin du synode, cependant, le Pape a invité toutes les Églises à élargir la préparation de la prochaine rencontre synodale sur les laïcs. Voilà un point à surveiller car le degré de participation traduira, de façon très concrète, une certaine conception de la foi du Peuple de Dieu. Mais cet effort affirmera, tout aussi bien, notre foi dans les peuples et dans leur capacité d'écrire leur avenir.

Nord-Sud

Un autre problème vécu au synode est celui des liens entre les Églises du premier monde et celles du deuxième et du troisième mondes.

Tous les observateurs ont noté l'absence d'affrontements Nord-Sud. Mais le silence ne signifie pas que les difficultés aient disparu. Au contraire, plusieurs représentants du tiers monde semblent avoir été gênés par la façon très européenne de poser les questions. Ce qui a permis de fonctionner quand même semble avoir été l'insistance sur la *collégialité*: tous les évêques s'acceptaient comme étant responsables, collectivement, de l'Église universelle.

Ajoutons, pour être complet, que plusieurs responsables romains ne sont pas encore prêts à quitter leur vision d'un centre qui décide et d'une périphérie qui exécute. Et ils ne sont pas seuls. La plupart des organismes internationaux ne réussissent pas à faire beaucoup plus de place aux pays du tiers monde. Quand ces derniers commencent à prendre un peu plus d'importance, quand ils ont leur franc parler, on voit les leaders du premier monde s'en offusquer et boycotter les organismes permissifs. Le cas tout récent de l'UNESCO est ici assez parlant. La question qui est ainsi remise en circulation est la suivante: comment associer tous les peuples, et en particulier ceux du tiers monde, à la gestion responsable de l'avenir de la planète? Le synode répond: par une approche *collégiale*. Mais c'est là une orientation plus qu'une réponse. Pour être remplie de sens, elle devra bien se vivre et s'expérimenter à tous les niveaux.

Il revient donc à tous et à toutes de vérifier comment cette *collégialité* se traduira au niveau de chaque Église locale, de chaque communauté, voire de chaque groupe et de chaque famille. À nous aussi de vérifier nos *formes de solidarité internationale*, tant avec les autres Églises qu'avec les autres pays du Sud. Mais, de façon plus quotidienne nous sommes, peut-être, simplement renvoyés aux réfugiés de notre milieu, aux allophones de nos écoles.

CONSERVEZ RELATIONS

Protégez votre collection de 1985.

- Un volume relié, pour le lecteur qui nous fait parvenir ses 10 numéros: 18\$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande);
- Un volume relié, quand nous fournissons les numéros de la revue: 27\$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande);
- Un cartable: 10\$, taxe et frais d'envoi compris.

RELATIONS, 8100, St-Laurent, Montréal, H2P 2L9; (514) 387-2541.

EN APPOINT

Outre la Relation d'ouverture du cardinal Danneels, le Message au Peuple de Dieu, le Rapport final ainsi que le texte complet des interventions des évêques canadiens se trouvent dans les livraisons du 19 décembre 1985 et du 2 janvier 1986 de *L'Église canadienne* (1073, St-Cyrille Ouest - Québec G1S 4R5).

On trouve les résumés de toutes les interventions faites au synode dans l'édition hebdomadaire en langue française de *L'Osservatore romano* (du 3 au 24 décembre 1985); ces résumés ont été préparés par les intervenants eux-mêmes.

Parmi les documents préparatoires au synode, signalons le rapport de la conférence épiscopale d'Angleterre et du Pays de Galles, reproduite dans *The Tablet*, 3 août 1985, p. 814-819.

Le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, aura été l'une des principales figures de ce synode; il a accordé une entrevue éclairante à Henri Tincq; elle est parue dans le journal *Le Monde* du 3 décembre 1985. L'intervention de Madame Elisabeth Lacelle à notre soirée du 16 décembre a suscité beaucoup d'intérêt; elle est re-

produite dans *Le Devoir* du 14 janvier 1986, p. 9. Le journaliste Peter Hebblethwaite, vaticaniste bien connu, publiera sous peu un récit de la préparation et du déroulement du synode, sous le titre *Synod Extraordinary*. La revue *Concilium* annonce pour la fin de l'année 1986 un numéro spécial consacré au synode 1985.

Henri Denis, prêtre du diocèse de Lyon, professeur de théologie et expert à Vatican II, offre à la fois une chronique anecdotique du concile et un questionnement prospectif (bilan et perspectives) dans *Église, qu'as-tu fait de ton Concile?*, paru aux Éditions du Centurion (Paris, 1985, 246 p.)

La grande négligée du synode aura été la liberté religieuse, entendue comme liberté de conscience; ce thème aurait permis d'amorcer un dialogue plus profond avec la culture du «premier monde». La revue *America* a consacré son numéro du 30 novembre à John Courtney Murray, le parrain de la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse.

Albert Beaudry

Communion et mystère

À un autre niveau, les questions qui touchent des points névralgiques, comme la redistribution du pouvoir, la place des femmes, l'option pour les pauvres, ont été à peine mentionnées. Là encore, reconnaissons-le, l'Église n'est pas meilleure que nos sociétés. Ce sont des problèmes communs qui ne sont pas réglés. Le synode n'a pas voulu les résoudre. Il n'en avait, d'ailleurs, pas le temps. Mais il a fourni, sinon une méthode, du moins des concepts qui peuvent aider à transformer l'état actuel des oppositions sur ces questions.

En parlant de l'Église comme «Communion» et comme «Mystère», le synode peut certainement cacher les conflits et les différences. L'opération serait alors éminemment idéologique, c'est-à-dire qu'elle servirait à masquer les intérêts de domination d'un groupe sur les autres. Mais on peut aussi y voir une invitation à retourner, chacun en soi, pour y découvrir ce que l'on partage déjà avec l'autre. Pour y retrouver, en particulier, ce vieux courant qui, depuis Abraham, parle d'une *Alliance de Dieu avec notre terre et notre humanité*. Cette tradition nous redit, à chaque génération, le parti-pris de Dieu pour les pauvres et pour la justice. Et elle ne sépare jamais l'acceptation de la tendresse de Dieu et l'in-

invitation à entrer dans cette grande libération que son Esprit est à réaliser avec les hommes et les femmes de notre temps. Tel est bien le «mystère» que nous sommes invités à partager et à vérifier entre nous.

Dans cette perspective, le synode rappellerait à tout le monde, et d'abord aux chrétiens, que nous ne pouvons guère nous comprendre et communier de façon satisfaisante, à moins de retrouver un *Souffle* qui nous soit commun de part et d'autre, un *en-avant* qui soit aussi une *présence*, la *promesse d'une humanité renouvelée* qui soit reprise par chacun et chacune comme étant sa *nourriture*... Certes, un tel rappel, pour fondamental qu'il soit, n'est pas suffisant.

Il réclame aussi des décapages dans les façons de penser et d'agir, des analyses critiques des structures de domination et d'exploitation qui empêchent la communion fraternelle. Mais peut-être faut-il y voir ici un appel à faire d'abord confiance aux ressources insoupçonnées des gens, ressources qui, pour le croyant et la croyante, sont débloquées et stimulées par le Souffle de Jésus, le Christ.

De façon concrète, cette invitation souligne qu'il y a Église quand un Souffle commun soulève les chrétiens. Si bien que nous pouvons tous et toutes *vérifier la promesse que nous portons et qui nous fait vivre*.

Nous pouvons aussi inventer des lieux où nous pourrions partager notre façon de vivre une telle promesse. Avouons que nous avons ici des croûtes à manger.

Des enjeux pour tous

Au terme, je retiens que le synode sera plus qu'un exercice de dialogue réservé à un petit nombre d'évêques, s'il nous permet à tous et à toutes, comme citoyens, de reprendre contact avec les questions non résolues de nos sociétés et de notre monde. S'il nous permet aussi de travailler, en Église, à voir, dans nos questions internes, *des enjeux pour l'avenir de notre société et de l'humanité*. Ou encore, pour redire la même chose en termes religieux: s'il nous amène à découvrir que l'Église, aujourd'hui, est appelée à être *sacrement du salut*, c'est-à-dire révélateur d'un monde nouveau, qui est déjà commencé, sous la mouvance de milliers de fils et de filles de Dieu, un peu partout de par notre monde. Pour y arriver, il nous faudra accepter que notre Église n'est pas le lieu de toutes les réponses aux questions de notre monde. Elle est le lieu de la *promesse partagée* et de l'*envoi*. ■

LE DERNIER SYNODE ENCADRÉ?

par Julien Harvey

Le synode a confirmé les grandes orientations de Vatican II et il a évalué, positivement somme toute, leur mise en application depuis vingt ans. Tout cela en douze jours. Une telle performance suppose, au départ, un très large consensus sur l'essentiel mais aussi, en pratique, un cadre précis de réflexion et de travail. Ce synode extraordinaire sera-t-il le dernier des synodes «encadrés»?

Entre le 25 novembre et le 8 décembre, les médias nous ont parlé tous les jours de l'Église. La télévision nous a habitués au Vatican et à Monseigneur Hubert, au grégorien et aux processions. C'est sans doute là le premier point à retenir: les événements mondiaux de l'Église sont significatifs pour le monde. Il y avait plus de 500 journalistes au synode. Et ce sont eux qui font l'événement en transmettant ce qu'ils perçoivent.

Sur ce terrain, leur message est d'abord positif: dans un monde où quinze guerres sont en pleine éruption, où on dépense cette année 800 milliards de dollars pour se battre, où une personne sur 43 est un soldat, une assemblée internationale où on réussit à communiquer dans une certaine sérénité et dans le respect des personnes est un spectacle qui a son sens. Par ailleurs, on peut se demander avec raison si le caractère exotique, presque ésotérique, du décor, des costumes, du langage, favorise ou défavorise l'image de l'Église. Il serait heureux qu'on se penche sur cette question avant qu'il ne devienne inévitable d'admettre les caméras de la télévision dans la salle des délibérations, comme cela s'impose de plus en plus dans les assemblées libres.

La portée de l'événement-synode

Le cardinal-archevêque de Paris, Mgr Lustiger, a sans doute bien perçu la portée du synode lorsque, rejoignant

une intuition de Leonardo Boff, il a associé l'aventure de l'Église à celle de la planète en soulignant qu'elle s'est fracturée culturellement là où les Églises se sont divisées: Orient grec et Occident latin, cultures germaniques, cultures anglo-saxonnes, cultures slaves. Ce rappel met en évidence d'étonnantes similitudes avec les nouvelles futures en cours de développement: Amérique latine, Afrique moderne, Extrême-Orient. D'où un défi colossal, celui de maintenir une unité et une paix possibles dans le monde, par la réconciliation et la pratique de la justice, en particulier au niveau du respect des droits humains. Selon Lustiger, c'est à ce niveau que se jouent la crédibilité de l'Église et la présence active d'un Esprit de Dieu dans l'aventure humaine.

Côté négatif, il faut bien souligner, comme l'ont fait quelques évêques, le caractère trop élitiste et exclusivement masculin de cette assemblée. Bien sûr, un synode est une assemblée d'évêques, de responsables de communautés. Mais sa composition ne peut éviter d'étaler des discriminations, en particulier à l'égard des femmes: on n'ose pas encore envisager une composition à plusieurs papiers, analogue à celle des assemblées mondiales du Conseil Oecuménique des Églises. Pourquoi? Sans cesser d'être une assemblée d'évêques — et surtout s'il demeure essentiellement consultatif — le synode pouvait inclure comme membres à part entière des délégué(es) des jeunes, des personnes âgées, des mouvements laïcs à haute représentativité, à côté des porte-parole des ordres religieux masculins qui ont déjà trouvé leur place. Ainsi améliorée, et sans doute assez considé-

ablement élargie, l'assemblée offrirait une meilleure image de l'Église.

La dynamique de l'assemblée

Dès le départ, le synode était une gageure. Annoncé par le pape Jean-Paul le 25 janvier 1985, préparé par conséquent en dix mois, regroupant 165 participants de plein droit dont une centaine de présidents de conférences épiscopales nationales, traitant de questions aussi vastes que l'évaluation de Vatican II vingt ans après et la perspective pour les prochaines années, le synode a dû fonctionner à toute vitesse. La méthode a été simple: questionnaire adressé à tous les évêchés du monde, synthèse des réponses présentée dès le début de la rencontre (et brillamment, par Mgr Danneels, de Maline-Bruxelles), une semaine d'interventions de huit minutes chacune, une deuxième semaine de discussion en dix ateliers divisés selon les langues, enfin rédaction d'un message au Peuple de Dieu et d'un rapport.

Faire fonctionner une assemblée internationale dans ces conditions exige de la discipline et de l'encadrement. Mais on doit se demander si les responsables du synode du côté Vatican n'en ont pas abusé. Dès le printemps dernier, le Prof. Walter Kasper, théologien de Tubingue, avait rédigé un texte intitulé «Points de vue sur le Synode», dans lequel le plan complet est explicité: concentration sur quatre documents parmi les seize qu'a produits le Concile, choix de quel-

ques thèmes englobants, sélection des domaines à privilégier (liturgie, Écriture, Tradition, catéchèse, oecuménisme, collégialité, mission de l'Église dans le monde), plus quelques suggestions pratiques pour la prospective. Ce même schéma et ce même contenu se retrouveront dans le questionnaire aux évêques, dans la synthèse des rapports, dans la très grande majorité des interventions orales et écrites, dans les questions posées aux ateliers et dans les deux documents de synthèse à la fin. Quant à Kasper, il devait être nommé secrétaire adjoint du synode...

Bon nombre de participants ont témoigné du climat d'entière liberté du synode. Et la lecture de plusieurs interventions le confirme. Cependant, il est également facile de vérifier que cette méthode du cadre rigide, non seulement au plan technique mais aussi à celui du contenu, a sérieusement limité cette liberté. Le premier inconvénient est de superposer un cadre théorique, même s'il est doctrinal, à l'échange d'expériences; le résultat a été que dans bien des cas les interventions des évêques ont été des réactions au contenu théologique des documents de travail plus que des échanges d'expérience.

Un second ennui causé par ce cadre lourd a été que la vénérable présence de la pensée chrétienne européenne a été bien conservée, au point que bien des évêques d'Asie et d'Afrique ont été manifestement dé-

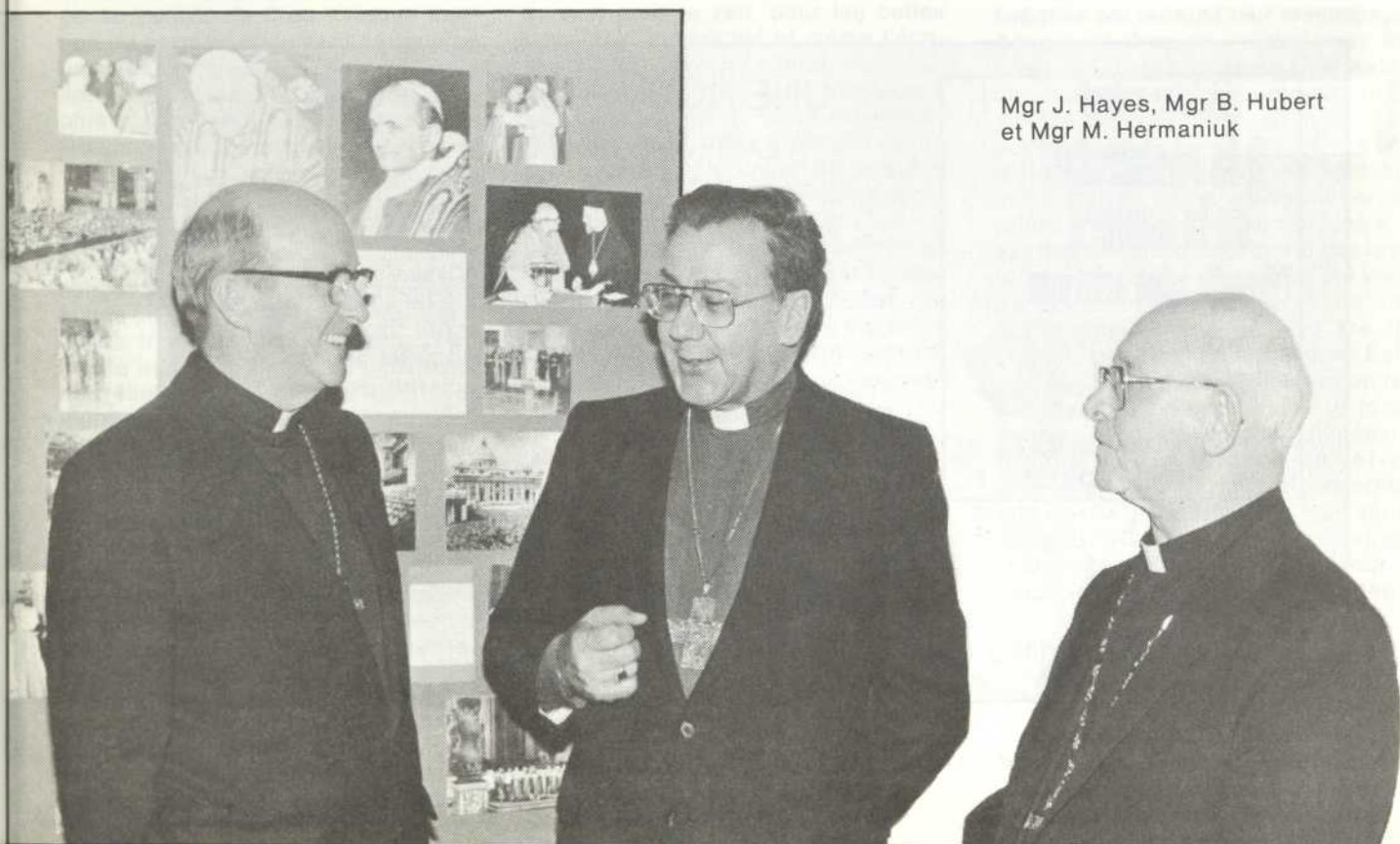
favorisés par le poids de tant de pensée allemande, même de très haute qualité. Inconvénient plus sérieux: la plus grande partie des interventions et des discussions d'ateliers se sont soumise au cadre à tel point que des domaines entiers de la réalité ecclésiale reliée à Vatican II ont été passés sous silence ou presque: par exemple on ne retrouve qu'une seule intervention forte sur la théologie de la libération, une seule sur la question du clergé célibataire ou marié, une seule sur la situation canonique des accidentés du mariage, seulement quelques-unes sur la promotion des femmes dans l'Église. L'intégration de la foi et des cultures s'est trouvée réduite à un énoncé de principe, ne trouvant pas sa place dans le cadre. Un dernier inconvénient qu'il faut signaler est que le cadre a favorisé des orientations nouvelles, sans doute très fécondes, mais sans donner un appui suffisant aux mouvements déjà en marche, ce qui favorise une discontinuité: la théologie du mystère peut compléter la théologie de la libération, mais il serait dommage qu'elle la remplace.

Englobants et conciliation

Les journalistes préfèrent généralement l'annonce d'un conflit à celle

d'une entente. Cette tendance s'est manifestée dès l'annonce du Synode. Et avec de bonnes raisons en sa faveur: publication du livre du cardinal Ratzinger, annonce d'une réforme de la Curie romaine, déclarations de Hans Küng, silence d'un an imposé à Leonardo Boff, et bien d'autres dossiers épineux. On pouvait prévoir de vigoureux affrontements, reflétant les diverses interprétations de la direction centrale de l'Église. Reflétant aussi les tensions entre les blocs culturels dans lesquels l'Église moderne est enracinée: pour la première fois depuis très longtemps, l'Église est vraiment internationale dans ses cadres supérieurs, ce qui implique plus de divergences.

Et pourtant, les conflits de perception et d'orientation ne se sont pratiquement pas manifestés. La meilleure explication, compte tenu de la fraternité chrétienne et de la civilité de cette assemblée, me semble la suivante: les concepteurs du synode, aussi au courant que nous des tensions accumulées, ont adopté la méthode qui réduit au minimum les risques de conflit, celle qui consiste à populariser dès les premiers documents de travail l'usage de concepts englobants, qui réunissent les deux ou trois tendances divergentes en une seule synthèse. La méthode est bien connue des conciliateurs et elle peut donner de très bons résultats. Elle peut aussi voiler un conflit réel et en reporter la solution, si elle ne fait



Mgr J. Hayes, Mgr B. Hubert et Mgr M. Hermaniuk

pas progresser les tendances qui s'affrontent et que les englobants regroupent. L'avenir dira quel sera ici le résultat.

Le principal concept englobant mis à l'avant-plan est celui de l'Église perçue comme «mystère». C'est une très ancienne idée chrétienne. Les contemporains de saint Paul et les chrétiens des premiers siècles de l'Église aimaient l'idée d'initiation, de révélation au croyant de secrets divins qui éclairent l'obscurité de la vie, donnent un sens à l'histoire, à la souffrance et à la mort. Être initié, c'était voir clair dans ce qui était auparavant opaque ou absurde. Et donc leur emploi du mot «mystère» était en pratique l'opposé exact du sens habituel en français et même du sens popularisé par le petit catéchisme («une vérité que nous ne pouvons comprendre mais que nous devons croire parce que c'est Dieu qui l'a révélée»): un mystère, au sens du synode, c'est le plan de Dieu sur nous tel que nous l'avons appris du Christ et tel qu'il nous a été transmis à notre baptême. On voit que ce concept englobe la tendance mystique de l'Église, sa face tournée vers Dieu, et la tendance missionnaire, sa face tournée vers le monde. Les Églises orientales, les mouvements de prière, y trouvent leur compte, et aussi les Églises occidentales, plus actives, parcourues de courants où on accentue davantage la rencontre de Dieu dans les pauvres, dans la libération, dans le service.

Un deuxième englobant majeur est la notion de «communion». Lui aussi est très ancien et remonte à saint Paul. Lui aussi est différent du sens moderne. Il désigne d'abord le type d'unité qui se développe dans une communauté qui vit du même Esprit de Dieu donné par la mort et la résurrection du Christ. Le Concile avait popularisé d'autres notions: collégialité, pluralisme, subsidiarité; l'après-concile avait ajouté l'inculturation et le cheminement. Ici encore, les tendances opposées se retrouveront, à condition que la catéchèse montre le sens du terme, qui inclut une référence à l'eucharistie mais ne s'y limite pas. À condition aussi qu'on montre que la communion chrétienne affirme l'unité dans l'Esprit mais aussi la différence, le pluralisme des enracinements culturels, la coresponsabilité.

Il serait dommage que la nouvelle popularité du mystère et de la communion soulève la pensée chrétienne au-dessus de la réalité historique vers une abstraction spiritualiste, permettant aux côtés trop humains que sont la centralisation instinctive dans tous les bureaux, le refus de la démocratie comme forme de société, la répression des tendances pauvres par les tendances riches, l'accaparement unilatéral de la vérité évangélique par des groupes culturellement favorisés, de retarder la marche saine de l'Église dans le monde de ce temps.

Les acquis indubitables

J'emprunte au rapport de Mgr Danneels les plus certains d'entre les acquis. D'abord, il a été clair que la solution des difficultés posées aux Églises et au synode «ne saurait se réduire à des mesures disciplinaires et administratives. Les déficiences post-conciliaires ne peuvent être traitées par des mesures d'avant le Concile. Il faudra faire confiance à l'oeuvre de l'Esprit, au dialogue fraternel et à la patience propre à l'espérance chrétienne». Ensuite, «il faudra non moins le sens de l'histoire pour résoudre les problèmes. L'histoire de l'Église montre comment les époques post-conciliaires sont pleines de tensions et de turbulences... sans le Concile, aurait-on pu éviter une véritable rupture des digues?». Enfin, «l'Esprit Saint n'a pas déserté son Église au cours des vingt dernières années. Il y a toutes les raisons de rendre grâce. Mais il n'y a aucune raison de triomphalisme, comme il n'y en avait pas avant et pendant le Concile». Que tout cela puisse être dit par un secrétaire de Synode constitue un acquis considérable.

Un autre acquis indubitable est la liberté retrouvée de beaucoup d'évêques dans les assemblées mondiales. Cette liberté est encore trop encadrée par le schéma rigide élaboré par les experts, comme nous l'avons vu. Mais il est visible que bon



UNE NOUVEAUTÉ À SOCABI

À LA RECHERCHE DE LA LUMIÈRE
(l'Évangile de Jean)

par Ghislaine Salvail

L'Auteur nous invite à entrer, nous aussi, dans l'envoûtement spirituel qui émane de l'Évangile de Jean, mais elle tient aussi à montrer le génie littéraire qui sous-tend l'oeuvre. En attirant notre attention sur tel ou tel aspect de la théologie johannique, elle confirme une fois de plus combien les évangélistes ne laissent rien au hasard quand ils écrivent.

72 pages — 5,45\$ (frais d'envoi inclus)

SØCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent 519, Montréal H2R 2Y1 (514) 274-4381

nombre d'évêques s'expriment et expriment la voix de leur Église avec clarté et avec simplicité; les interventions de Mgr James Malone sur les conférences épiscopales, de Mgr Bernard Hubert sur les ministères féminins, de Mgr Berg sur la discipline actuelle du mariage, la défense de la théologie de la libération par Mgr Lorscheider, montrent à l'évidence qu'un virage est à se produire. Une autre proposition de Mgr Hubert pour contribuer à agrandir cette zone de liberté: celle d'un synode à deux sessions, séparés par une large consultation laïque. Cette modification serait vitale pour le succès du synode de 1987, dont l'objet est précisément les laïcs dans l'Église. Nous sommes encore loin du souhait exprimé par Mgr Hermaniuk, archevêque des Ukrainiens canadiens de l'Ouest, celui d'un retour au synode permanent et possédant un pouvoir de décision avec le pape, comme le connaissent les Églises orientales. Mais de toute façon il devient plus clair, même pour les officiels du Vatican, qu'une Église coresponsable est à la fois une Église authentique et une Église moderne.

La prospective

Le synode a produit deux documents, un *Rapport final* et un *Message au peuple de Dieu*. Chaque section du premier document se termine par des suggestions. Ces suggestions en constituent les aspects les plus concrets et les plus prospectifs. Retenons les principales.

— *Trouver les moyens de nous intéresser à Vatican II.* Cette invitation à faire connaître la foi chrétienne moderne est un défi majeur. Inutile de songer à faire lire massivement les textes du Concile, qui sont peu intelligibles, trop longs, souvent ennuyeux. Inutile aussi de limiter à l'écrit cette nouvelle diffusion; les médias d'aujourd'hui demandent plus de réaction, de concrétisation aussi. En particulier pour les jeunes, le concile est déjà de l'histoire, le souvenir d'une période qui ne les intéresse guère. À nous de trouver.

— *Nous donner une base catéchétique mondiale.* Cette suggestion a été surtout faite par des évêques des pays en développement. Elle a son intérêt même ailleurs. Mais je suggé-

rais des conditions qui me semblent indispensables: réunir un nombre assez considérable et très international de catéchètes pour jeter les bases de l'entreprise, soumettre les brouillons aux diocèses pour discussion large, publier les esquisses, comme le font les évêques américains pour leurs lettres, sans craindre de provoquer des réactions vives. Et enfin renoncer dès maintenant à l'illusion que ce schéma de base pourrait devenir sans adaptation le catéchisme d'un pays ou l'autre.

— *Convoquer des synodes diocésains ou régionaux.* En arrivant à cette suggestion, nous passons de la petite entreprise à la grande! Certains diocèses du Québec ont fait cette expérience il y a quelques années (Rimouski ou Trois-Rivières, par exemple); ces réalisations constituent à la fois un savoir-faire et une mise en garde: un synode diocésain éveille, attire l'attention, rend plus solitaires. Mais à deux conditions: qu'il ne constitue pas la seule activité d'une Église qui se voudrait par ailleurs immobile; qu'il ne s'oriente pas tout entier vers un document final, qui s'est régulièrement avéré dépassé lors de sa parution.

— *Favoriser un renouveau spirituel.* C'est le correspondant concret de l'intérêt nouveau porté par le synode au «mystère» du Christ et de l'Église. Ce souhait correspond également à une recherche spirituelle que nous connaissons tous, celle qui a accompagné le mouvement hippie, l'enthousiasme pour le zen, pour les cultes orientaux, les sectes et même l'écologie. Dans un temps où tout est action et mouvement, cette attention à la profondeur et au sens est importante. Le défi, c'est d'assurer qu'un retour de la spiritualité ne soit pas une fuite du monde, un désengagement, une rencontre de Dieu qui ne soit pas fraternelle, un parallèle inquiétant au retour du néo-libéralisme et à son culte de l'individualité. Ce n'est pas en changeant de direction que l'on rencontrera ici le spirituel, mais en allant plus au fond des gestes de l'Église des pauvres.

— *Continuer plusieurs recherches en cours.* Plusieurs des suggestions du synode vont dans ce sens: explorer la pensée chrétienne sur la croix, à côté de la création et de l'incarnation; mieux définir ce qu'est le contact profond de la foi et de la culture; rendre plus concrète l'option préférentielle pour les pauvres; mieux faire le lien entre la foi et la pensée sociale de l'Église; réfléchir de nouveau sur

la responsabilité de la base dans l'Église (subsidiarité, prolongement de la collégialité); mieux raccorder l'action des conférences épiscopales et celle de chaque évêque. Tout cela est précieux et regarde tout le monde. Mais il est essentiel que ces remises à l'étude ne soient pas perçues comme des remises en question, qui nous permettent de nous désengager sur chacun de ces points. Le monde occidental vient de virer au néo-libéralisme et cette pensée a comme trait principal d'abolir les corps intermédiaires entre une base individuelle atomisée et «libre» d'une liberté inefficace, et un sommet qui se veut «catalyseur plus qu'entrepreneur» pour pouvoir mieux diriger dans une apparente inaction. Si les suggestions du synode réduisaient nos solidarités intermédiaires, dans l'Église nationale, dans l'Église locale, dans les mouvements et les communautés, on nous aurait rendu un très mauvais service.

Déjà préparer 1987

Derrière toute foi et toute espérance, il y a l'attente du bon port, de la terre promise. Nous ne sommes pas faits pour tourner en rond ni pour un cheminement indéfini. Mais le grand danger, c'est de chercher le moment du repos avant le temps marqué. Les évêques ont terminé leur *Message au peuple de Dieu* en invitant tous les croyants et les croyantes à se mettre dès maintenant à la préparation du synode sur les laïcs en 1987. Le pape a posé le même geste dans son discours de conclusion, en insistant sur le besoin d'une meilleure préparation à cette prochaine rencontre. Il est intéressant d'associer cette invitation au contenu du synode qui vient de se terminer: qu'est-ce qu'une expérience laïque du mystère de l'Église, de la communion dans l'Église? qu'est-ce qu'une intervention laïque dans la préparation et le fonctionnement d'un synode, diocésain, régional ou mondial? qu'est-ce qu'une spiritualité laïque moderne? que donne une réflexion laïque sur la base du catéchisme international, sur la pensée sociale de l'Église, sur la place des pauvres et la solidarité avec eux, sur la pénétration de la foi dans la culture?

Le défi est posé. Nous avons moins de deux ans pour le relever. ■

ENTREVUE

mgr bernard hubert

Un pâle jeudi de décembre, gris et humide, monotone et apaisant comme une fin de synode.

Mgr Bernard Hubert, président de la conférence des évêques catholiques du Canada, nous reçoit, l'abbé Jacques Barnard et moi, dans la grande pièce qui a servi de pensoir, de salle de rédaction et de salon de presse à la délégation canadienne. On a travaillé dur ici. Cinq interventions en huit jours, rédigées sur place en français et en anglais; des conférences de presse, l'analyse quotidienne des échanges en plénière et des débats en ateliers; beaucoup d'entrevues...

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil a les traits un peu tirés. Mais on le sent heureux du travail accompli, comme de l'aboutissement de ces deux semaines de délibérations.

«J'ai voulu être le témoin de ce qui se vit chez nous.»

De fait, les interventions des évêques canadiens, sur l'expérience de communion des communautés chrétiennes, sur les nouvelles formes que prend le ministère, sur la vie religieuse et sur l'engagement pour la justice d'une Église qui se veut attentive aux réalités socio-économiques, sont avant tout un partage d'expé-

riences à l'adresse des autres Églises. Partir du vécu, ce n'est pas une mauvaise façon de célébrer un concile qui s'est voulu pastoral et qui avait reçu de Jean XXIII la consigne d'éviter les anathèmes et les condamnations.

La collégialité

Mais cet échange d'expériences soulève aussi des problèmes d'organisation interne: rapports entre le centre et la périphérie, tensions entre la discipline et l'expérimentation, équilibre entre l'unité de la foi et la diversité de la pratique, entre le contrôle exercé par des nonces et des bureaux de la curie romaine et l'autonomie des évêques dans leurs diocèses et leurs conférences nationales.

C'est le noeud de problèmes qu'évoque le mot de collégialité. Le débat autour de la collégialité avait été relancé de façon spectaculaire par l'Entretien sur la foi du cardinal Ratzinger. On prévoyait qu'il inquiéterait les présidents des conférences épiscopales et, le 29 novembre, deux jours avant l'ouverture du synode, l'assemblée plénière du collège des cardinaux a eu droit à deux conférences sur le sujet. Mgr Hu-

bert observe, pour sa part: «à en juger par l'atelier auquel j'ai participé, des cardinaux identifiés à la curie romaine ont semblé intervenir dans un sens concerté».

Faut-il en conclure que, sous ce pontificat, la collégialité soit menacée?

«C'est sûr qu'actuellement, devant la pluralité d'expression pastorale, on sent chez les collaborateurs du pape une certaine inquiétude et une volonté d'être présent à l'évolution de l'Église universelle à partir des Églises particulières. Ils sont conscients de leurs responsabilités: ça ne m'effraie pas. Ce qui est important, c'est que les évêques affirment eux aussi le caractère inaliénable de la responsabilité qu'ils ont comme vicaires du Christ. Je serais plus effrayé de voir les évêques se taire devant l'insistance de Rome.

«Je ne veux pas du tout laisser entendre qu'il faudrait rechercher les affrontements, mais je crois qu'il est sain que chacun prenne ses responsabilités et le fasse avec énergie. Je craindrais davantage que les évêques résidentiels paniquent et perdent pied. Quant à moi, j'ai le goût d'être responsable et je peux dire que, dans les ateliers, je me suis tenu debout par rapport à certains Romains, sans me laisser impressionner

par leurs titres et par la pression qu'ils cherchaient à exercer pour que les évêques corrigent les abus, comme on disait, ou qu'ils appliquent de façon stricte la discipline des sacrements. Je ne nie pas qu'il faille veiller à ces questions-là mais je pense qu'un évêque n'est pas d'abord un policier: c'est un pasteur.»

Et le président de la CECC d'ajouter que «les officiers de la curie doivent être sérieux, responsables et *discrets*», faute de quoi «ils vont créer beaucoup d'intimidation dans les Églises locales».

Le catéchisme

Voilà un beau cas de collégialité appliquée. Au cours des trois dernières années, les congrégations romaines ont censuré tour à tour *Pierres vivantes*, un itinéraire catéchétique approuvé par l'épiscopat français, *Christ among us*, un catéchisme pour adultes déjà vendu à plus de 1.6 million d'exemplaires aux États-Unis avec l'accord de la conférence épiscopale, et le catéchisme italien, approuvé lui aussi par la hiérarchie locale. Dans ce contexte, on se demande comment interpréter le désir du synode «que soit composé un catéchisme ou un com-

pendium de toute la doctrine catholique sur la foi et la morale, qui serait comme un point de référence pour les catéchismes nationaux».

Réponse de Mgr Hubert. «Des représentants de conférences épiscopales nombreuses n'étaient pas du tout favorables à ce que le synode demande la rédaction d'un catéchisme universel qui équivaldrait, après Vatican II, à ce qu'a été le Catéchisme du concile de Trente à la fin du XVIe siècle. Qui l'a demandé? Essentiellement, deux groupes d'évêques. Les uns viennent de jeunes Églises, qui ont des conférences épiscopales très restreintes: sans donner de contenu idéologique à ce projet, ils estiment n'avoir pas les ressources pour élaborer leur propre synthèse catéchétique. D'autres évêques, venant de pays mieux pourvus en ressources humaines et financières, ont souligné l'importance de l'unité dans l'enseignement de la foi et celle de l'intégralité dans la présentation du message. Il faut bien voir que les motivations des uns et des autres peuvent être assez différentes.

«On parle de catéchisme et de compendium. S'agit-il d'un instrument d'enseignement ou d'un résumé des grandes orientations du concile? Il n'est pas nécessaire de récrire aujourd'hui *Les idées-maîtresses de Vatican II*, puisque Gustave Martelet a déjà fait le travail il y a quinze ans. Bien des évêques, par contre, soulignent l'importance des catéchismes locaux: s'il y a un instrument universel, il doit être assez large et assez souple pour laisser place à la préparation de catéchismes locaux ou nationaux. La catéchèse ne peut pas se faire sans une référence directe à la culture et sans tenir compte de l'anthropologie.»

Foi et culture

Ce dialogue de la foi avec la culture est vivement encouragé dans les Églises d'Asie et d'Afrique mais, lorsqu'il s'agit du «premier monde» post-chrétien, on parle plutôt de sécularisme, de désaffection pour l'Église, d'athéisme pratique. L'inculturation, c'est pour les autres?

«Dans l'atelier où j'étais, la question de la sécularisation a suscité deux approches assez difficiles à réconcilier. La première regarde la sécularisation comme une réalité sociale, comme un fait de culture: l'homme moderne sait qu'il est capable de com-

prendre le monde et de le transformer. La deuxième considère le sécularisme, qui est une extrapolation idéologique de cette prise de conscience: l'homme moderne croit pouvoir se passer de Dieu pour régler sa vie.

«Si vous êtes surtout sensible au sécularisme, vous avez tendance à refuser le monde dans lequel vous vivez et vous n'avez plus qu'un objectif: le changer par l'Évangile.

«Si vous considérez la sécularisation comme une donnée culturelle, vous cherchez à discerner en elle des valeurs positives, des pierres d'attente, qui peuvent amener nos contemporains à réaliser que la vie ne s'épuise pas dans la sécularité, que

leur expérience aspire à s'ouvrir sur l'Absolu et que Dieu est partie prenante de ce monde sécularisé. Pour moi, le grand témoin de cette approche, c'est Leprince-Ringuet, grand physicien et grand croyant.

«Cette attitude rejoint, à mon avis, les intuitions de fond du synode, qui a mis l'accent sur la communion (celle de l'Église, qui fait signe à l'humanité en quête de son unité fondamentale) et sur le mystère (celui de Dieu, qui fonde la communion ecclésiale).

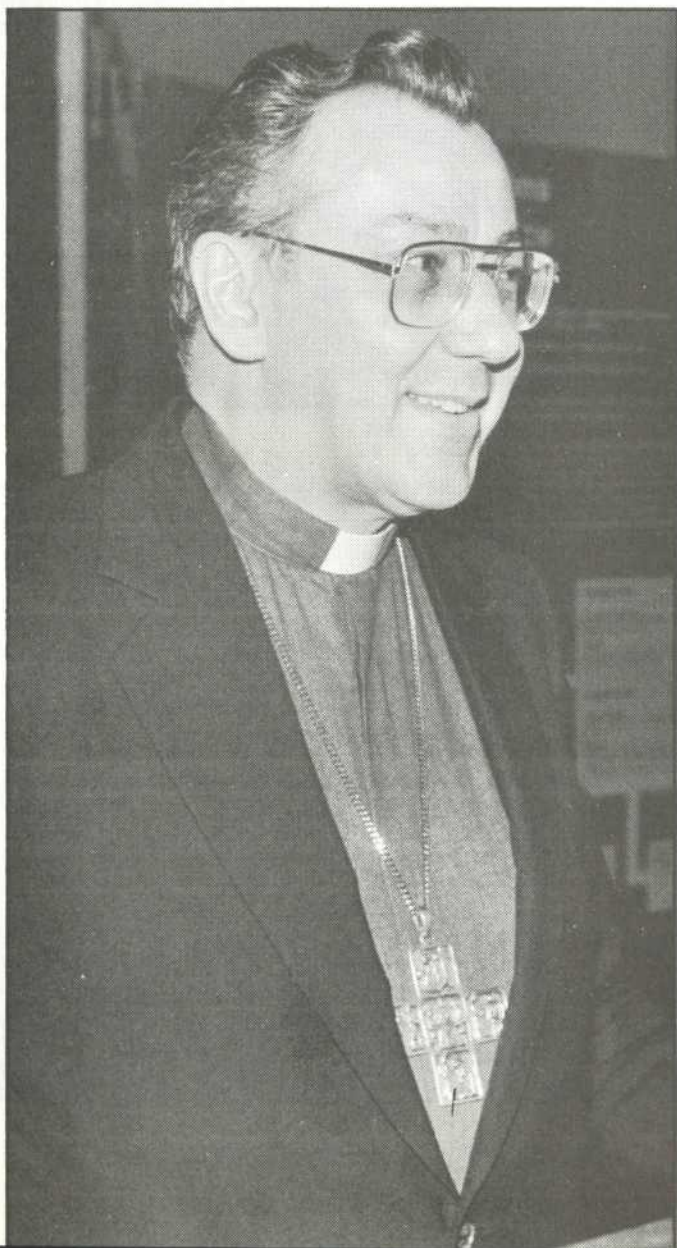
«Le synode s'est centré sur le mystère, qui est le coeur de la foi, et il a refusé d'aller vers la périphérie, c'est-à-dire vers une proposition très concrète aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui.

«C'est le passage qui reste à faire. Nous sommes appelés à vivre et à témoigner à l'intérieur de notre monde, et donc à rejoindre les aspirations profondes de l'homme sécularisé, émietté par son travail taylorisé, isolé par l'anonymat des grandes villes, et qui aspire à la communion, à la fraternité...

«Le besoin de salut n'est pas disparu d'un monde qui connaît la menace nucléaire, un système économique en folie, une moralité débridée... Les faits sont là; l'homme moderne les connaît mais le vocabulaire religieux lui pèse: le mot «péché» lui fait peur parce qu'il appartient à une culture dont il est sorti.

«Voilà précisément le grand défi qui se pose aujourd'hui aux évêques et à tous les pasteurs de notre Église: faire le pont entre le mystère de communion, le langage de la foi, et l'expérience quotidienne des hommes et des femmes du premier monde.»

Propos recueillis
par Albert Beaudry



Canapress

dépêches

Radio Vatican a donné une large publicité au document de la Commission justice et paix de la Corée du Sud, qui dénonce la répression brutale s'exerçant contre les opposants politiques, les étudiants, les paysans, les immigrants, et contre les religieux. Ce document avait été approuvé par la Conférence épiscopale sud-coréenne qui, pour la première fois, critique ouvertement le gouvernement. Les catholiques représentent à peine un million sur les 37,5 millions de population. Les chrétiens de la base ont déjà payé très cher leur militance contre les violations des droits, contre les injustices perpétrées par le président Chun Doo Hwan, l'homme à la poigne de fer qui dirige le pays depuis l'assassinat du Général Park Chung Hee en 1979. (IPS)

Mgr Miguel Hesayne, évêque de Viedma en Argentine, a reconnu que si les évêques argentins avaient été plus critiques vis-à-vis des abus de la junte militaire, ils auraient pu sauver au moins quelques vies sur le total des trente mille personnes qui ont disparu tragiquement entre 1978 et 1983. Bien entendu, la Conférence épiscopale a été la première à parler en 1977 des violations contre les droits humains. Mais l'évêque reproche à l'Église de n'avoir pas été cohérente avec son propre discours. Par exemple, en permettant au Général-président Videla de clore le congrès marial de Mendoza en 1981, en y récitant une prière à la Vierge Marie. Les membres de la junte recevaient la communion de la main même de Jean-Paul II et occupaient des places d'honneur dans les célébrations organisées pour sa venue..., alors que le gouvernement militaire appliquait la doctrine de la sécurité nationale qui, dit Mgr Hesayne, demeure contraire aux principes de l'Évangile et du christianisme. (IPS)

Le comité de la condition féminine de la CEQ a publié le 10 janvier un guide de réflexion et d'intervention sur «Le harcèlement sexuel... Vues de l'intérieur». Suite à une enquête menée en 1984 dans les écoles primaires et secondaires, cette brochure de 32 pages révèle les effets du harcèlement sur les femmes et comment elles essaient de s'en sortir. On propose aussi une procédure originale de défense à inscrire dans les conventions collectives.

Panama vit une crise politique sans précédent. Le chômage est endémique, un tiers du budget annuel est consacré au service de la dette de 3,7 milliards. Depuis juillet dernier, l'ancien président Nicolas Ardito Barletta avait déjà tenté de convoquer les forces syndicales (CONATO) et le patronat à un dialogue national. Actuellement, Mgr McGrath relance cette initiative et se déclare prêt à offrir sa médiation dans le conflit social aigu qui paralyse toute la politique économique du pays. Éventuellement, ce dialogue n'inclurait pas la participation du parti officiel et des partis de l'opposition, du moins dans un premier temps. (IPS)

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉO



- la qualité de l'information
- quel avenir pour le Québec?
- la peine de mort
- la concertation dans les relations de travail
- le Livre vert sur la famille
- génétique et maternité
- l'immigration au Québec
- le quart monde
- mobiliser la jeunesse?
- L'Éthiopie, un an après
- Vatican II confirmé?



Vous pouvez emprunter ces cassettes (location: pour 1 semaine: 5\$ plus les frais d'envoi) ou même en commander une copie (25\$ plus les frais). Veuillez préciser le format de la cassette désirée (Beta ou VHS) et le sujet.

Adressez vos commandes à Pierre Bélanger, Centre justice et foi,
25, Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 (514) 387-2541.

Dans le secteur public:

RÉFORME DES RELATIONS DU TRAVAIL

par Jacques Bélanger

Département des relations industrielles, Université Laval



CEQ

Depuis la Révolution tranquille, les relations du travail dans les secteurs public et parapublic ont profondément marqué les rapports sociaux au Québec. L'affrontement de 1982-83 entre l'État et ses salariés syndiqués a affecté le climat de travail et accentué certaines sources de division dans le mouvement syndical. En outre, l'adoption de trois lois au caractère exceptionnel, qui fut le point culminant de cette crise, a entraîné des coûts politiques importants pour le gouvernement Lévesque.

Or si tous les intéressés ne s'entendent toujours pas sur les principales causes de ces tensions et sur la nature des changements à apporter, tous reconnaissent qu'il est nécessaire d'améliorer les rapports collectifs du travail dans ce secteur. C'est dans ce contexte que l'Assemblée nationale adoptait, en juin dernier, le projet de loi 37 réformant le régime de relations du travail dans les secteurs public et parapublic¹.

Quels changements introduit la nouvelle législation et quelle sera leur efficacité? Pour répondre à ces questions, nous allons situer la réforme par rapport à l'évolution des relations du travail depuis 1964 en essayant de bien dégager les causes principales de la crise actuelle.

Vers l'affrontement

La première ronde de négociations (1964-67) a modifié la structure de relations du travail dans l'éducation et les affaires sociales². Dans les deux cas, bien que la négocia-

1. *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, LQ 85, chapitre 12, adoptée le 19 juin 1985.
2. L'évolution des rapports collectifs dans les secteurs public et parapublic depuis 1964 a fait l'objet de nombreuses publications. On pense d'abord à la recherche de Jean Boivin, *The Evolution of Bargaining Power in the Province of Quebec Public Sector (1964-1972)*, Département des relations industrielles, Université Laval, 1975; on en trouve une synthèse utile dans «La négociation collective dans le secteur public québécois», *Relations industrielles*, vol. 27, no 4, 1972. Un volume récent porte sur les six rondes de négociation: Maurice Lemelin, *Les négociations collectives dans les secteurs public et parapublic*, Montréal, Les éditions Agence d'Arc, 1984. Voir aussi Jean-Marc Plette, «La lutte des travailleurs de l'État», *Cahiers du socialisme*, no 3, printemps 1979, pp. 4-38.

tion ait débuté au niveau local conformément au régime d'accréditation syndicale et au modèle du secteur privé, les conditions de travail furent éventuellement imposées par une intervention exceptionnelle de l'État. Dès lors, on se démarquait du modèle prévalant dans le secteur privé. La centralisation des négociations fut ensuite institutionnalisée par voie législative, le pouvoir patronal se déplaçant graduellement vers le Conseil du trésor et les plus hautes instances gouvernementales.

Lors de la deuxième ronde de négociations, le gouvernement de l'Union nationale réussit, de façon générale, à faire accepter sa politique salariale en tirant profit de la division syndicale. Par contre, en 1972, suite à la formation d'un large Front commun, les syndicats forcèrent le gouvernement à accepter la négociation de certaines matières à une table centrale provinciale. Le blocage des négociations conduisit à un fort mouvement de grève en avril, puis à des débrayages de solidarité en mai, suite à l'emprisonnement des leaders syndicaux. Les objectifs du Front commun avaient alors généré des appuis au delà des secteurs public et parapublic. Depuis cet affrontement majeur, chacune des rondes de négociation a donné lieu à l'adoption de plus d'une loi spéciale de retour au travail. Les négociations de 1975-76 et celles de 1979 laissaient déjà apparaître de sérieux blocages, tant au niveau des tables centrales et sectorielles qu'au plan local (dans les commissions scolaires). Le conflit se manifestait surtout aux tables sectorielles, notamment parce que le Front commun n'était plus vraiment en mesure de mobiliser autour d'objectifs communs à tous les groupes de syndiqués. De son côté, le gouvernement disposait toujours d'une marge de manoeuvre appréciable: il pouvait proposer des compromis substantiels et acceptables à tout le moins à certains segments du Front commun.

À tort ou à raison, l'action des syndicats du secteur public était de plus en plus perçue comme étant davantage centrée sur la défense d'intérêts catégoriels. Cet isolement relatif des syndicats du secteur public, qui s'explique dans une certaine mesure par la faible syndicalisation du secteur privé et la distorsion qu'elle entraîne dans la carte syndicale québécoise, aura probablement contribué à amener le gouvernement à modifier son approche lors de la dernière ronde de «négociations». Invoquant la nécessité d'atténuer la crise des finances publiques et de favoriser un meilleur équilibre entre la situation des salariés du secteur public et celle des travailleurs du privé, le gouvernement, après avoir invité les centrales syndicales à d'importantes concessions, imposa ses conditions. L'affrontement qui s'ensuivit n'est pas vraiment comparable aux conflits de travail précédents. À cause de son ampleur, sans doute, mais, plus probablement, à cause de la nature du conflit.

Il s'agit bien ici d'une crise de relations du travail au sens strict, puisque le cadre juridique et institutionnel convenu ne favorise plus, voire ne permet plus, la détermination des conditions de travail et la régulation du conflit. On peut distinguer trois paliers dans cette crise. D'abord, parce qu'il ne dispose ni de la marge de manoeuvre ni du temps nécessaire à de longues négociations en période de récession, le gouvernement, dès le départ, ne se montre pas disposé à engager le processus même de la négociation collective. Deuxièmement, la résistance syndicale par la grève, devenue illégale, entraîne un conflit spectaculaire et d'une grande intensité. Et troisièmement, le dif-

férend ne pouvant se régler par le recours aux mécanismes de relations du travail, l'Assemblée nationale adopte trois lois spéciales (les projets de loi 70, 105 et 111) peu communes pour leur portée et leur aspect coercitif.

Pourquoi la crise?

Comment en est-on arrivé là? Une première interprétation nous renvoie simplement à la crise des finances publiques. L'incapacité de payer du gouvernement, accentuée par la crise économique qui réduisait les entrées de fonds tout en accroissant le coût des programmes sociaux, aurait éliminé toute marge de manoeuvre en imposant des coupures dans les dépenses publiques. Selon une seconde interprétation, le blocage s'explique par une restructuration de l'intervention de l'État dans l'économie, une stratégie visant à remettre en cause la progression, voire certains acquis, de l'État-Providence. Dans la logique de cette stratégie de relance, l'État s'efforcerait de réduire la part de la plus-value sociale et de l'enrichissement collectif affectée au financement des services publics, afin de favoriser une plus grande activité économique dans le secteur privé.

Soulignons que suivant ces deux interprétations, la première mettant davantage l'accent sur la conjoncture et la seconde sur un changement structurel, il ne faudrait pas chercher l'origine ou la cause principale des affrontements observés dans les composantes mêmes du régime de négociation collective. Par contre, les spécialistes des relations industrielles considèrent souvent les problèmes inhérents à la structure des relations du travail comme un facteur très important et même comme la cause principale du blocage observé. Ils estiment que le modèle de relations du travail conçu pour le secteur privé ne pouvait être transposé dans le secteur public sans provoquer de sérieuses dysfonctions: cela tient notamment à la nature de l'employeur et des services offerts.

Comme le soulignent Jean-Claude Cadieux et Jean Bernier, il n'est pas sûr que le régime québécois de négociations représente une transposition harmonieuse: «Le Québec est la seule société à avoir combiné à un régime de droits syndicaux nord-américains et l'un des plus avancés du monde industrialisé, un mécanisme de négociations que l'on ne retrouve que dans les États souverains et unitaires de l'Europe occidentale. Ce système hybride a comme particularité d'imposer au gouvernement québécois les contraintes conjuguées des régimes européens et américains et d'accorder aux syndicats les avantages conjugués des régimes européens et américains»³. D'où le recours fréquent et nécessaire à des mécanismes d'exception pour régler les conflits de travail.

Le régime de relations du travail contribue certainement à exacerber les rapports conflictuels dans les secteurs public et parapublic québécois. Pourtant, certaines caractéristiques de ce régime ne sont pas inhérentes au modèle nord-américain dont on s'inspirait en 1964. Ainsi, la cen-

3. J.C. Cadieux et J. Bernier, *Caractéristiques du régime de relations de travail dans le secteur public de certains pays industrialisés*, Conseil exécutif, Secrétariat du Comité des priorités, Gouvernement du Québec, décembre 1983, p. 59.

4. Sur l'argumentation et les propositions spécifiques des syndicats du secteur public, voir notamment le document de la Coa-

tralisation des négociations, conjuguée au statut juridique de nos conventions collectives, a favorisé l'institutionnalisation à outrance des relations du travail sur les lieux de travail et une certaine rigidité dans la gestion.

Mais au delà de ces considérations, il ne nous semble pas que le régime de relations du travail soit la cause principale de la crise des relations du travail discutée ici. Et d'ailleurs, la dernière «ronde» ne saurait conduire à une évaluation juste de ce régime, puisque l'affrontement s'est déroulé tout à fait en marge des mécanismes prévus au *Code du travail*.

Les mécanismes de relations du travail se développent en référence aux rapports économiques et visent essentiellement à régler la relation de travail. Dans le contexte particulier de 1982-83, le régime de négociation collective n'était plus en mesure de canaliser les pressions imposées par les conditions objectives de l'économie et la politique salariale du gouvernement. Et bien que la nature de ces contraintes ne soit pas propre au Québec, une étude plus approfondie pourrait faire ressortir certaines dimensions du problème qui sont plus spécifiques à la situation québécoise. Par exemple, à partir de la Révolution tranquille, la croissance des dépenses du gouvernement québécois a été fortement concentrée dans les secteurs de la santé et de l'éducation, l'ensemble de la mission sociale et éducative représentant environ 65 pour cent du budget au cours des années soixante-dix. Or, dans le cadre de la politique adoptée par le gouvernement pour la gestion de la crise, la restriction des dépenses dans ces secteurs devenait prioritaire, et laissait très peu de place à la négociation collective. Compte tenu des objectifs de négociation fixés par le gouvernement, on imagine difficilement un régime de relations du travail, si sophistiqué soit-il, ayant pu conduire à la médiation de ces intérêts conflictuels.

La réforme

Suite aux difficultés rencontrées en 1982-83, le gouvernement Lévesque exprima à maintes reprises sa détermination à modifier les règles de la négociation dans le secteur public. Un processus de consultation fut engagé au printemps 1984, sous la responsabilité du président du Conseil du trésor. Un document de consultation fut alors publié sous le titre de *Recherche d'un nouvel équilibre*. À l'automne 1984, alors que les centrales syndicales souhaitaient discuter de la réforme du cadre juridique simultanément à la négociation de conventions collectives devant remplacer les décrets, le gouvernement insista plutôt pour que les règles du jeu soient convenues avant le début des négociations. Le ministre Clair déposa par la suite un avant-projet de loi en décembre, puis enfin le projet de loi 37, adopté le 19 juin dernier, par 62 voix contre 52.

Le mouvement syndical manifesta son opposition systématique à la réforme mise de l'avant, les organisations

syndicales du secteur public étant regroupées dans une large Coalition pour le droit de négocier. La mobilisation atteignit un sommet à l'hiver, suite au dépôt de l'avant-projet de loi. Cependant, même si les centrales syndicales n'acceptent pas l'analyse gouvernementale quant aux causes principales du problème, elles n'étaient pas pour autant opposées à toute modification au régime de négociation⁴. Reste que sur les questions névralgiques, les propositions spécifiques du Conseil du trésor et celles des organisations syndicales étaient fort différentes et souvent irréconciliables.

Il n'est pas facile de présenter brièvement la portée de la nouvelle législation, puisque la plupart des dispositions importantes ont un caractère plus relatif qu'absolu. Notons d'abord que la loi n'apporte pas de changement significatif à l'organisation des parties en présence. Les instances provinciales, et particulièrement le Conseil du trésor, conservent leur statut prédominant. Les changements majeurs ont trait à la détermination des salaires, à la décentralisation des négociations et au droit de grève⁵.

La loi crée un Institut de recherche et d'information sur la rémunération ayant pour fonction «d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale» des salariés du secteur public par rapport à «la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine» (art. 19). La publication du rapport de l'Institut au plus tard le 30 novembre de chaque année enclenche les mécanismes de détermination des salaires et échelles de salaires dans la fonction publique et le secteur parapublic. Pour la première année de la convention nationale de trois ans, il s'agit d'une véritable négociation collective. Pour chacune des deux années subséquentes toutefois, les articles 53 à 56 prévoient que le Conseil du trésor, suite à une forme de «négociations» avec les groupes syndicaux, dépose à l'Assemblée nationale un projet de règlement salarial qui devra être adopté par le gouvernement en avril. En somme, si les syndicats ont toujours droit à la grève lors du renouvellement de la convention collective, la grève est prohibée pour chacune des deux années subséquentes.

Bien que la primauté des conventions collectives nationales soit assurée, la loi stipule que certaines clauses normatives doivent être négociées à l'échelle locale ou régionale dans le cas des enseignants des commissions scolaires et des collèges (cela s'appliquant aussi au personnel professionnel non enseignant des collèges). On instaure ainsi une forme de négociation locale permanente, les dispositions spécifiées pouvant être renégociées en tout temps et demeurant en vigueur malgré l'expiration de la convention nationale. À défaut d'entente sur une matière de négociation locale, une partie peut recourir à un médiateur-arbitre, le droit à la grève étant interdit à ce niveau. Pour les autres groupes de salariés, et particulièrement ceux du secteur des affaires sociales, la loi prévoit la possibilité d'arrangements locaux sur un certain nombre de clauses normatives, mais cela à l'intérieur des paramètres, et pour la durée seulement, des conventions collectives nationales.

En plus des limites mentionnées quant à l'acquisition du droit de grève, la loi restreint l'exercice de ce droit. D'abord, de façon générale, ce droit est assorti d'une médiation obligatoire et d'un délai additionnel de vingt jours à compter de la date du rapport du médiateur. Dans les affaires sociales, le pourcentage des salariés à maintenir au travail en cas de grève varie entre 55 et 90 pour cent selon la nature des services. Et surtout, les pouvoirs du Conseil des services essentiels institué en 1982 sont à la fois élar-

lition pour le droit de négocier intitulé «*Projet de plate-forme intersyndicale sur le régime de négociation du secteur public*», document de travail soumis à la réunion des militantes et militants du 2 février 1985, 55 p.

5. Sur le contenu de la législation, voir Fernand Morin, «En marge du projet de loi 37», *Le Devoir*, les 12 et 13 juin 1985, p. 11.

gis et renforcés. Ses pouvoirs de redressement valent pour l'ensemble des services publics et des secteurs public et parapublic. En plus de veiller à l'approbation préalable des ententes et listes sur les services essentiels à maintenir dans les établissements de santé, le Conseil a non seulement un pouvoir général d'enquête et de médiation mais aussi celui d'émettre une ordonnance à laquelle le dépôt confère le statut d'une injonction de la Cour supérieure. Les restrictions apportées au droit de grève sont donc très significatives dans le secteur des affaires sociales, où le droit de grève est devenu symbolique, suivant l'expression du ministre responsable de la réforme.

Première évaluation

La performance d'un régime de relations du travail dépend de la dynamique de l'ensemble de ses composantes. Une étude article par article de cette législation récente pourrait faire valoir certaines dispositions en soi originales et même attrayantes. Ainsi en est-il de l'Institut de recher-

che et d'information sur la rémunération, qui pourrait fournir des données et des repères plus crédibles aux deux parties et au public. Toutefois, dans la mesure où l'élaboration de telles balises est conçue comme une étape conduisant éventuellement à la détermination unilatérale des salaires par l'État, son apport en devient moins positif. Dans le même sens, une forme de décentralisation des négociations était effectivement souhaitable, à tout le moins dans le secteur de l'éducation. Mais le type de déconcentration prévu par la loi, la prééminence des organisations et conventions collectives nationales étant clairement exprimée, ne produira pas nécessairement les effets positifs souhaités: étant donné le retrait du droit de grève sur ces matières, ce mécanisme pourrait même être perçu, non sans raison, comme une limitation du champ de la véritable négociation collective.

Les différents changements apportés peuvent difficilement être jugés bons ou mauvais en soi. Le succès de la réforme dépendra surtout de sa pertinence par rapport à la nature et aux causes principales du problème observé. En ce sens, la réforme adoptée entend corriger ce qu'on juge être un déséquilibre dans le régime de relations du travail. D'où les restrictions apportées aux droits syndicaux. Or nous avons suggéré plus haut que cette analyse n'est pas incontestable et que sa validité n'a pas été démontrée par les événements de 1982-83. ■

LA FIN DU TÉLÉPHONE POUR TOUS?

par Gisèle Turcot

Une requête était présentée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le 25 octobre 1983: la compagnie CNCP demandait l'autorisation de relier ses réseaux de télécommunications à ceux de Bell. Cela lui permettrait d'offrir l'interurbain à des tarifs inférieurs à ceux de Bell. Le hic est qu'elle ne pouvait offrir ces services que dans les principales villes canadiennes. La compagnie prétendait bien que sa requête était dans l'intérêt public, mais ne pouvait offrir des garanties d'extension de services à tous les milieux canadiens, même après 1995.

Ce genre de requête aura posé au CRTC¹ une question des plus importantes et des plus difficiles: faut-il «ouvrir davantage le marché interurbain des télécommunications à la concurrence et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?» De l'avis du président de la compagnie Bell, «il pourrait s'ensuivre de sérieuses répercussions sur toute la structure de tarification du système téléphonique au pays».

Les citoyens ont saisi d'emblée la gravité de la situation. Malgré la perspective d'une diminution des coûts de l'interurbain, les syndicats, les associations de personnes âgées et de consommateurs, les groupes anti-pauvreté ont formé des coalitions fermement opposées à la déréglementation du secteur de la téléphonie. Les quatorze mémoires que le CRTC a reçu de ces groupes (sur un total de

trente-cinq) ont contribué à mieux définir «l'intérêt public». Ils ont gagné la première manche: le 29 août 1985, le CRTC a rejeté la demande du CNCP «telle que présentée». Mais cette décision n'a rien d'irrévocable, puisque de l'avis même du CRTC, «les lois canadiennes n'appuient expressément ni la prestation monopolistique ni la presta-

1. Voici les principaux documents auxquels réfère notre article: CRTC, *Concurrence intercirconscription et questions connexes*, décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Ottawa, le 29 août 1985, (Décision Télécom CRTC 85-19), 141 pages.

Bell Canada, «Les télécommunications: un monde en mutation», Affaires publiques, novembre 1984, et autres communiqués jusqu'en août 1985.

Coalition québécoise contre la déréglementation du téléphone, «Opposition à la réduction des tarifs interurbains et à la tarification selon le nombre des appels», position commentée par Clément Trudel, *Le Devoir*, jeudi 23 mai 1985.

Front commun contre la déréglementation dans la téléphonie, «Le téléphone un service essentiel», Québec, février 1985.

STCC, *La déréglementation de l'industrie des télécommunications, l'histoire en décideur*, Document de politique, Syndicat des travailleurs en communication, électronique, électricité, techniciens et salariés du Canada, automne 1984, 29 pages.

UPA, «La concurrence intercirconscription et questions connexes», Mémoire de l'Union des Producteurs agricoles au CRTC, septembre 1984, 14 pages.



tion concurrentielle d'un service de télécommunications». Dans l'éventualité de la vaste consultation nationale annoncée par le ministre des Communications, il n'est pas inutile de considérer les faits sous l'angle de l'analyse sociale, c'est-à-dire de nous demander qui profiterait le plus d'une réforme?

Le point de vue des compagnies: le premier bout du fil

Le régime téléphonique canadien est fortement réglementé. Le financement du service local a toujours dépendu des profits réalisés à même le service interurbain. Ainsi, pour réaliser 1,00\$ de revenu dans le service local, il en a coûté à la compagnie Bell 1,89\$ en 1983 et 1,96\$ en 1984; on s'est rattrapé sur le service interurbain qui, toujours sur la base d'un revenu d'un dollar, a coûté 0,31 \$ chacune de ces années.

Les revenus étant plus intéressants dans l'interurbain, il y a plusieurs années que le CNCP veut entrer dans la compétition. Sa requête, on le devine, rencontre à maints égards les intérêts des entreprises Bell. Devant l'éventualité de la concurrence, les scénarios sont fin prêts. Bell demande au CRTC, le cas échéant, d'avoir la possibilité de rééquilibrer ses tarifs avant l'entrée en vigueur de la concurrence. L'essentiel de sa position se résume dans les affirmations qui suivent (tirées d'un communiqué de Bell, en mai 85):

- une décision doit être prise en vue de corriger le déséquilibre entre les coûts et les revenus des différents services de télécommunications;
- le rééquilibrage des tarifs est nécessaire pour rapprocher de leurs coûts les tarifs du service local et du service interurbain;

- le rééquilibrage des tarifs doit être mis en oeuvre de façon graduelle, de manière à profiter de ses avantages sans nuire indûment au caractère abordable du service téléphonique local.

Il n'y a pas à s'y méprendre: face à la concurrence dans l'interurbain, la hausse du tarif du service local serait inévitable. La compagnie Bell a déposé des estimations de rééquilibrage des tarifs étalés sur une période de cinq ans (voir tableau I et II). Devant cette perspective, les consommateurs ont décidé de mener une lutte commune pour obtenir le maintien d'un service téléphonique local à des prix abordables pour tous.

Avant d'examiner leurs revendications, nous devons constater que la démarche des transporteurs de télécommunications est révélatrice de la mutation qui s'est opérée: de la téléphonie aux télécommunications. La mise au point d'une technologie numérique a favorisé l'essor de la micro-informatique. Certains problèmes inhérents à la transmission des données ont obligé les compagnies à élargir la gamme de leurs services pour satisfaire les nouveaux besoins. Il ne suffit plus, pour ne citer qu'un exemple, que l'ordinateur conserve en mémoire l'inventaire des volumes d'une bibliothèque; il est nécessaire que les ordinateurs puissent communiquer entre eux pour un meilleur service aux usagers. Bref, la question de la structure de tarification du service téléphonique n'est qu'une pièce des transformations technologiques qui vont modifier non seulement l'industrie mais aussi la vie quotidienne des gens.

À l'autre bout du fil: les abonnés résidentiels

Les efforts des groupes de citoyens pour sensibiliser la population ont porté sur plusieurs points. Ils mettent en lu-

mière autant de facteurs névralgiques en matière de télécommunications.

1) L'interdépendance du milieu rural et du milieu urbain prend un relief évident. L'introduction de la concurrence dans l'interurbain soulève avec raison des perspectives inquiétantes pour le monde rural et les régions éloignées des grands centres. Les compagnies, attirées par la forte densité de population des zones urbaines, y concentrent leurs investissements et délaissent les territoires peu peuplés. «Il faut comprendre, souligne l'Union des producteurs agricoles (UPA), qu'une compagnie de Montréal faisant régulièrement affaire à Toronto verrait sa facture d'appels tarifés baisser sensiblement sur cette ligne à haute «densité», alors qu'entre Montmagny et Québec, on devra assumer une partie de la réduction consentie ailleurs». L'UPA fonde ses observations sur l'analyse de la situation qui prévaut aux États-Unis: depuis la déréglementation totale, certains agriculteurs ont vu leur facture de téléphone doubler en quelques mois.

2) La qualité des services téléphoniques serait menacée, estiment les diverses coalitions. Des économies à court terme sur le coût de base du service local peuvent cacher l'autre face de la réalité: du seul fait de la concurrence, il y aura multiplication des intervenants et donc des sources de problèmes. Des clients américains soumis à ce régime reçoivent, avec leur facture mensuelle, huit feuillets explicatifs différents provenant d'autant de compagnies qui réclament compensation de leurs frais. La coordination par une même compagnie de la majorité de l'équipement et des services offre, à première vue, une plus haute garantie de qualité.

3) L'usage du téléphone à des fins d'entraide communautaire préoccupe fortement les centres d'action bénévole. Les professionnels des services de santé et des services sociaux devraient s'en soucier davantage. L'un des principaux réseaux humains de notre société moderne, selon le P. Benoît Lacroix, c'est la «communauté télépho-

nique». Réseau particulièrement vital pour les plus démunis. Le «Front commun contre la déréglementation dans la téléphonie», actif dans la région de Québec, écrivait à ce sujet:

«Adieu les groupes qui s'occupent d'accorder au téléphone un réconfort aux individus en détresse et tous ces bénévoles qui font aussi des appels le jour. Bon courage aux personnes en chômage ou sur le bien-être social dans leurs démarches pour un emploi! Et, que dire enfin des longues attentes «au bout du fil» avant de rejoindre un interlocuteur au gouvernement ou dans un service public, ceci sans parler des nombreux numéros qu'on nous invite à composer lorsqu'on se fait balloter d'un bureau à un autre».

Cette crainte est d'autant plus justifiée que Bell veut rééquilibrer les coûts et profiter de l'entrée en concurrence pour introduire un système de facturation des coûts selon la fréquence, la durée et les heures d'appel, comme cela existe en d'autres pays (le «SLTU» ou service local de tarification à l'usage).

4) Le choix d'un modèle canadien du financement du téléphone va-t-il primer sur le modèle américain? S'il permet la concurrence sans la réglementer, le gouvernement canadien sait déjà que le bonheur des uns fera le malheur des autres. En effet, selon une étude effectuée à la demande du ministère fédéral des Communications et commanditée aussi par la plupart des Provinces, «la perte annuelle d'abonnés attribuable à ces majorations pourrait varier entre 2 500 et 7 500 à travers le Canada». Au lieu de copier une expérience désastreuse, disent les porte-parole des consommateurs canadiens, il faut plutôt en tirer parti pour améliorer l'expérience canadienne conformément à des critères qui respectent les caractéristiques propres à notre territoire.

5) La modification des pouvoirs du CRTC inquiète aussi les observateurs. Le Conseil est un organisme qui réglemente essentiellement deux grands secteurs: la radiodiffusion et les télécommunications. Par le biais du projet de

TABLEAU I
Tarifs du service local de base
Rééquilibrage des tarifs sur une période de 5 ans

	Groupe tarifaire	Tarifs actuels	Année 1	Année 5
Ligne individuelle de résidence	3	\$ 5.60	\$ 7.45	\$ 22.90
	12	\$10.65	\$12.50	\$ 27.25
	13	\$11.60	\$13.45	\$ 28.20
	18	\$16.90	\$18.75	\$ 32.75
Ligne individuelle d'affaires	3	\$12.35	\$14.20	\$ 32.55
	12	\$38.25	\$40.10	\$ 50.40
	13	\$41.40	\$43.25	\$ 53.55
	18	\$57.85	\$59.70	\$ 69.45
Ligne principale d'affaires	3	\$22.45	\$24.30	\$ 42.65
	12	\$64.30	\$66.15	\$ 76.45
	13	\$69.50	\$71.35	\$ 81.65
	18	\$96.80	\$98.65	\$108.40

Note: Les tarifs actuels sont ceux en vigueur le 1er septembre 1984.

Source: Bell, *La concurrence dans l'interurbain*, Relations publiques, novembre 1984.

TABLEAU II
Communications interurbaines (interurbain automatique)
Rééquilibrage des tarifs sur une période de cinq ans

Milles	Première minute			Minute supplémentaire		
	Tarif actuel	Année 1	Année 5	Tarif actuel	Année 1	Année 5
0- 10	\$.24	\$.23	\$.11	\$.14	\$.13	\$.06
101-130	\$.67	\$.59	\$.25	\$.56	\$.49	\$.22
201-250	\$.72	\$.63	\$.27	\$.61	\$.53	\$.23
401 +	\$.76	\$.66	\$.28	\$.64	\$.56	\$.24
Frais minimums	\$.34	\$.30	\$.20			

Note: Réductions additionnelles de 5% la première année et de 25% la cinquième année pour les communications entre certaines grandes villes.

Source: Bell, *La concurrence dans l'interurbain*, Relations publiques, novembre 1984.

Loi C-20 sur le CRTC et la radiodiffusion, déposé en Chambre le 20 décembre 1984, le gouvernement s'assure un pouvoir de directive sur le Conseil. En vertu de l'article 14.6, le gouvernement pourrait, en certains cas, suspendre par décret les pouvoirs et fonctions du Conseil. Autrement dit, le gouvernement se réserve la tâche de définir les orientations et laisse au CRTC la mise en oeuvre des politiques. L'éditorialiste Albert Juneau du quotidien *Le Devoir* a écrit à ce sujet le 5 septembre 1985:

«Ce partage des tâches paraît aller de soi: la politique aux politiciens et l'exécution aux organismes de contrôle et de surveillance. (...) Ottawa semble avoir déjà fait son lit: une déréglementation en douceur, sans sacrifier l'universalité du service. (...) Restera à voir si le projet de loi C-20 ne donnera pas trop de «pouvoir de direction» au gouvernement.»

Le caractère indépendant du Conseil a toujours fait, depuis sa création en 1968, l'objet d'un assez large consensus. L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement et le lobby qu'il occasionne conduiront-ils à l'érosion d'un mécanisme régulateur si utile en régime démocratique?

6) La déréglementation de l'interurbain toucherait certainement le développement des innovations technologiques et le rythme de leur implantation. Dans leur plaidoyer auprès du CRTC, les représentants du CNCP et de grandes compagnies utilisatrices de l'interurbain ont insisté sur le fait que la concurrence encourage la recherche et les innovations technologiques. À l'appui de cet argument, le CNCP a fait intervenir des experts selon lesquels le désir de protéger des acquis, en régime de monopole, peut diminuer la motivation pour innover. Exemple: AT & T. et Bell Laboratories, aux États-Unis, qui auraient négligé la recherche et le développement visant à améliorer les lignes locales, parce qu'ils n'étaient pas stimulés par la concurrence. En réalité, les énergies des fournisseurs de services n'ont-elles pas été polarisées vers les innovations technologiques aptes à servir les intérêts des plus gros clients? Pourquoi l'avenir serait-il différent?

7) La déréglementation du téléphone affecterait enfin le développement de la main-d'oeuvre. Le Canada s'est taillé une place de choix dans le marché mondial des télécommunications et il a acquis une excellente réputation pour la qualité de ses services téléphoniques. L'avenir de ce marché repose en bonne partie sur la recherche et le développement de nouvelles technologies mais aussi sur l'apport des travailleurs. Il est à parier que ces derniers, et

particulièrement les femmes, paieront par la diminution de leurs emplois les gains de la micro-électronique. À Bell Canada, avant l'automatisation, le nombre de téléphonistes était de 13 000 en 1969. Aujourd'hui les «dames du téléphone» ne sont plus que 7 000. Le Syndicat des travailleurs canadiens en communications (STCC) a remarqué que la section des Communications Workers of America (CWA) prévoyait perdre en moyenne 2 000 membres par mois entre janvier 1984 et juin 1985, à la suite de changements technologiques et des pertes de marchés chez les petites compagnies qui ne peuvent résister à la concurrence.

Chez nous, les compagnies de téléphone ne disent rien du recyclage de leurs employés ni de la recherche pour améliorer leurs conditions de travail en période de changement technologique. Si des milliers de gens qui oeuvrent dans le secteur des télécommunications en venaient à perdre leur emploi à cause de la libre concurrence dans l'interurbain, le gouvernement ne devrait-il pas exiger des compagnies qu'elles déposent des plans de recyclage de leur main-d'oeuvre et de création de nouveaux emplois?

La prochaine manche

Depuis le 13 janvier 1984, le ministre fédéral des Communications a annoncé son intention de définir le nouveau cadre de la politique canadienne en matière de télécommunications. Il a promis de le faire sous le couvert d'une vaste consultation nationale. Aux yeux du public, il voudra se montrer le champion de l'accès universel au téléphone. Mais il dissimulera à peine sa volonté de favoriser la concurrence par le biais d'une déréglementation graduelle, sans rien dire des conséquences que de telles mesures pourraient avoir pour une partie importante de la population.

Dans ce contexte, on comprendra que le gouvernement veuille éviter à tout prix de se confronter aux diverses coalitions de groupes de citoyens qui, jusqu'ici, ont fait l'option de privilégier le maintien d'un service local à prix abordable au profit des moins bien nantis. ■

TABLEAU D'UN PAYS EN GUERRE

par Glenn McDonald

Quatre-vingt-dix pour cent des Libanais ne participent pas aux guerres du Liban. On peut les appeler: «civils, innocents ou victimes»... Malgré ces conflits, tous ces gens doivent gagner leur vie. Mais peut-on imaginer ce que veut dire vivre dans un pays qui tombe en ruine?

Le pays ne s'est pas écroulé au premier obus ni au cent-millième. Quand le gouvernement s'est évanoui, il n'a pas trop manqué à ses citoyens car ils ont toujours appris à ne compter que sur eux-mêmes. La guerre allait augmenter leurs capacités de débrouillardise.

Historiquement, les entreprises familiales ont joué un grand rôle dans le développement du Liban: les usines, les banques, les communications. Il y avait peu de compagnies incorporées, dépendantes d'actionnaires. Les gens faisaient leur commerce entre eux. Il existait un code d'honneur pour régler tout problème sans l'intervention d'une autorité supérieure: c'était l'économie du «laissez-faire».

C'est surtout le secteur des services qui a fait de l'économie libanaise une des plus prospères dans le Proche Orient. À la fin de la deuxième guerre mondiale, le Liban est devenu le carrefour commercial (et culturel) de l'Orient et de l'Occident. Le port et l'aéroport de Beyrouth étaient les plus importants de la région. L'argent pétrolier des pays du Golf faisait proliférer des banques et d'autres entreprises spécialisées en transactions commerciales.

Cet âge d'or s'est étioilé quelque peu à la fin des années soixante quand les cheikhs pétroliers ont commencé à investir à Londres ou à New-York, sans passer par l'intermédiaire des Libanais. En revanche, le pays a profité d'une vague d'activités orientées vers le Golfe. Souvent des hommes d'affaires occidentaux qui travaillaient là-bas laissaient leurs familles au Liban. C'était aussi l'époque du grand tourisme arabe, où les cheikhs séoudites amenaient leurs grandes familles et dépensaient une partie de leur fortune.

Écroulement de l'économie

Le tourisme s'est tout de suite effondré, avec le début de la guerre, en 1975. En même temps, celle-ci a provoqué des interruptions du commerce, des fuites de capitaux et la migration d'une partie de la population (souvent aisée). Cependant, de 1975 à 1982 l'économie libanaise a toujours su se relever après chaque grand bouleversement. Le commerce s'est poursuivi et les ports ont continué à importer tous les produits occidentaux (qui, sans douane gouvernementale, étaient souvent disponibles à bon marché). La plupart des ports étaient sous le contrôle des milices qui, grâce au profit qu'elles pouvaient en tirer, assuraient leur fonctionnement régulier.

Mais, évidemment, une guerre fait toujours des victimes.

Beaucoup d'usines, après avoir subi des dégâts matériels et étant sans aide du gouvernement, ont dû fermer leurs portes. D'autres ont échappé aux obus, mais pas à l'instabilité chronique du pays; ainsi, ils se sont vus surclassés par des compétiteurs internationaux. Peu à peu les grandes industries ont défailli: textile, plastique, cuir. Des petites entreprises, plus souples, ont mieux tenu le coup en reconstruisant et en recommençant à zéro...

L'invasion israélienne de 1982 et l'occupation qui s'en est suivie ont passé l'économie libanaise à tabac. L'interruption du commerce aux lignes israéliennes, accompagnée du dumping de produits israéliens dans le sud occupé, ont balayé sa production agricole. Le Liban, qui exportait des fruits au monde arabe, doit maintenant les importer.

Depuis trois ans, plusieurs centaines de milliers de Libanais ont été déplacés d'une partie du pays à l'autre, suite aux divers conflits. Quelques fois, ils peuvent regagner leur foyer. Souvent ils perdent tout: maison, terre, membres de leur famille. Le Liban est devenu un pays de réfugiés.

C'est au printemps 1984 que la livre libanaise a commencé à s'essouffler. À cette époque, il fallait 4,5 livres pour acheter un dollar canadien; maintenant il en faut 13,5 et chaque nouvelle escalade militaire semble l'enfoncer encore plus. L'inflation en est une conséquence. Les produits importés de l'étranger sont devenus trop chers pour le Libanais moyen: il ne peut plus s'acheter l'antibiotique dont il a besoin; il se sacrifie pour payer la scolarité de ses enfants.

Depuis 1982, au même rythme que l'affaissement de l'économie, le chômage s'exacerbe: le travail à temps plein (ici on ne compte pas les interruptions dues à la guerre) est devenu chose rare. Le plus souvent, on réussit à dénicher deux ou trois jours de travail par deux semaines. Les pays du Golfe, souffrant eux-mêmes d'une crise économique, renvoient leurs ouvriers libanais; une autre source de revenu se perd ainsi.

De l'économie actuelle, il ne reste que quelques secteurs sains: les banques (qui profitent encore du système de libre échange), la construction au mont Liban (site mis en valeur suite à l'arrivée des chrétiens déplacés) et la culture du haschisch dans la vallée de la Békaa. Plusieurs grandes familles vivent de leur vieille fortune. Celles qui s'enrichissent encore ont souvent un intérêt quelconque dans la guerre.

La guerre, en effet, a trouvé des bénéficiaires. Une entrevue avec de jeunes miliciens a révélé que la plupart d'entre eux étaient entrés dans les milices principalement pour le salaire qu'ils recevaient: très peu ont parlé d'idéologie. L'infrastructure militaire crée du travail, qui d'ailleurs n'est pas toujours des plus stimulants: il faut beaucoup de gens pour remplir les sacs de sable des barricades, garder lieux et personnes, être aux barrages de contrôle; elle peut aussi soutenir le commerce local: il y a des véhicules à réparer, il faut s'approvisionner en vêtements, médicaments, et armes. D'habitude, ce commerce d'armes n'implique pas d'intermédiaires libanais. La plupart des armes sont fournies, gratuitement, par des pays étrangers.

On peut faire un peu d'argent à l'intérieur du pays, en les revendant d'un groupe à un autre, mais c'est une activité de moindre importance. On s'affaire plutôt à les utiliser.

on lance un petit explosif dans une rue pour attirer une foule, qui est décimée par la suite quand une voiture piégée saute, à côté...

En attendant le salut

Le président de la République, Amine Gemayel (chrétien-maronite du parti Phalangiste), a été élu en septembre 1982, après l'assassinat de son frère Bachir. Actuellement, de tous les côtés, on le presse de démissionner. Les milieux islamiques et progressistes l'accusent d'avoir négligé les réformes promises. Beaucoup de chrétiens le considèrent trop conciliant à l'égard de l'opposition «islamo-progressiste». Les deux groupes doutent de son engagement à préserver la souveraineté du pays.

Quoi qu'il en soit, Gemayel a promis qu'ou bien il achèvera son mandat de six ans, ou bien il faudra le sortir «les pieds devant». En fait, il garde un atout important: l'appui du président syrien Hafez el Assad. Depuis deux ans, les «sommets» entre les deux leaders se sont multipliés. Assad ne cache pas sa volonté de clore le dossier libanais. Dans son discours politique, il favorise l'idée d'un nouveau pacte national, conclu par tous les groupes libanais importants.

Entre-temps, les artilleries se déchaînent contre la population civile, et les combats meurtriers se poursuivent avec vigueur. Après chaque trêve rompue, après chaque combat «erroné», une voix de plus s'élève pour demander à la Syrie d'envoyer plus de troupes (alors qu'avant l'invasion israélienne on manifestait pour qu'elles s'en aillent). Assad se déclare prêt à le faire à condition que tout le monde au Liban se mette d'accord pour le lui demander... On croit toujours au salut qui vient de l'extérieur.

En attendant, chaque Libanais s'ingénie à préserver sa vie, son domicile et, s'il le peut, l'éducation de ses enfants. Pendant la guerre de 1975-76, les gens ont trouvé des endroits sûrs et y sont restés. Depuis que la guerre et la paix relative alternent de façon subite et imprévisible, les gens sortent et se déplacent, essayant à tout prix de retrouver une vie normale. On la paie cher.

L'objectif d'un attentat à la voiture piégée est de tuer le plus de civils possible. Par exemple, une voiture qui a explosé à Beyrouth est, en août dernier, était remplie de clous et de morceaux d'acier. On a réussi un autre attentat à Tripoli, la semaine suivante, en employant un vieux truc:

Quelle issue?

Il y a dix ans, l'idéologie politique comptait encore; maintenant c'est de plus en plus la religion qui importe. Les événements de Saïda, en avril dernier, hantent des minorités d'ailleurs. À Beyrouth ouest, les chrétiens craignent que la coexistence n'arrive à échéance.

On ne manque pas d'histoires issues d'un passé harmonieux. Par exemple, celle d'une Palestinienne: «Quand j'étais petite on jouait dans la rue — tout le monde; mes meilleures amies étaient des chrétiennes... je veux que ça revienne». Est-ce possible? «Je ne pense pas... (mais) je ne bougerai pas d'ici». Le désespoir a vaincu bien d'autres Libanais: «Dans le temps j'en voulais aux gens qui quittaient le pays; maintenant, je leur dis: Si vous avez les moyens, partez!»

Deux solutions s'offrent au pays: ou bien on aura un Liban divisé en cantons confessionnels (les chrétiens au mont Liban, les druzes dans le Chouf, etc.) ou bien on gardera le pays intègre avec un système de gouvernement très différent. Cette dernière proposition trouve toujours ses opposants chrétiens: «On veut la paix, mais pas sur le dos d'une communauté»; c'est-à-dire: pas de concessions politiques qui pourraient entraîner un état islamique.

D'une part, certaines conditions favorisent une solution; de l'autre, tout semble tourner en rond.

Les Palestiniens n'ont plus de poids militaire au Liban. Les Israéliens, quant à eux, se font rares. Ainsi, on enlève aux Libanais une bonne partie (il ne faut pas oublier les 25 000 soldats syriens!) des contraintes et distractions qu'entraînent des armées occupantes. Les Libanais se retrouvent les uns devant les autres, quitte à trouver ensemble une issue à leur crise ou... à s'y enfoncer encore une fois.

Entre-temps, le pays semble s'épuiser. Il y a des dommages physiques: l'effritement de toute structure, de l'économie entière... Il y a des dommages psychologiques: la mort des plus proches, des frontières confessionnelles qui deviennent plus rigides et étouffantes; la pérennité de la violence — contre tout espoir, tuant tout espoir. Ainsi, le Liban paraît un pays vidé de toute énergie et de toute volonté de faire la guerre... acculé peut-être à une solution.



RECENSIONS DE JANVIER-FÉVRIER

lectures

Hélène Pelletier-Baillargeon: Marie Gérin-Lajoie □
Raphaële Billetdoux: Mes nuits sont plus belles que
vos jours □ Stuart Sykes: Les romans de Claude Si-
mon □ Yvan Queffelec: Les noces barbares □ Lysia-
ne Gagnon: Chroniques politiques.

Marie Gérin-Lajoie

marie Gérin-Lajoie. Pour celles (ici le féminin comprend le masculin!) qui s'intéressent à l'histoire des femmes, ce nom réfère à deux personnes: Marie Lacoste-Gérin-Lajoie mère (1867-1945), la pionnière du féminisme au Québec, fondatrice de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et de la revue *La bonne parole*; elle se fit l'avocate des causes multiples qui caractérisent le féminisme à cette époque: l'éducation supérieure des filles, le suffrage féminin, les droits civils de l'épouse, la protection des travailleuses, le rôle social des femmes. Mais ce nom réfère aussi à Soeur Marie Gérin-Lajoie, sa fille (1890-1971), première bachelière au Québec, rédactrice de *La bonne parole*, promotrice du service social organisé à Montréal et fondatrice des Soeurs du Bon-conseil. Jouant sur l'ambiguïté des noms, Hélène Pelletier-Baillargeon vient de livrer au public une considérable biographie de Marie Gérin-Lajoie fille, biographie où les destins conjugués de la mère et de la fille s'entrecroisent en une vaste fresque.

C'est à une plongée dans l'univers de la bonne société consciente de son rôle social que nous convie l'A. Entre le prologue «La jeune femme à la fenêtre» et l'épilogue où meurt la fondatrice, un long récit plein de méandres où on chercherait en vain

une chronologie systématique. Marie Gérin-Lajoie nous est successivement présentée comme héritière privilégiée (partie I), comme étudiante exemplaire (II), comme pionnière du laïc (III), puis comme fondatrice (IV). Les membres de *Grandes familles* (I) sont signalés comme autant de modèles de l'élite canadienne-française: Antoine, le grand-père, écrivain; Joséphine Parent, la grand-mère, aristocrate; Henri, le père, juriste; Léon, l'oncle, sociologue; Antoinette, la tante, éducatrice; et surtout Marie Lacoste, la mère, féministe. *Les années d'apprentissage* (II) se déroulent dans l'ombre de Mère Sainte-Anne-Marie, une autre vedette de la bonne société, promotrice éclairée de l'éducation supérieure des filles. *Les voies du laïc* (III) nous montrent une Marie dotée «d'une conscience plus aiguë que celle de ses contemporaines» à travers ses lectures, ses actions et ses recherches. *La fondation* (IV) fait intervenir principalement le projet de Marie Gérin-Lajoie et ses transformations suite aux exigences canoniques et hiérarchiques de l'Église du début du 20^e siècle.

Toutefois, ce résumé très linéaire dissimule que toutes les parties de ce livre sont polarisées autour de la grande époque charnière 1910-1917, entre le moment où Marie Gérin-Lajoie quitte le collège et celui où elle établit le projet primitif d'où émergera l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil, en 1923. Au fond, ce li-

vre est écrit avec une technique qui l'apparente un peu au roman, avec des retours en arrière, des coups de sonde en avant, des rapprochements de climat, d'esprit, des anecdotes. L'écriture souple et pleine de souffle nous ramène sans cesse à l'entreprise de Marie Gérin-Lajoie: un institut laïc voué au service social avec un personnel instruit et engagé. L'A. nous parle tour à tour de la fondatrice, de l'écolière, de la jeune fille du monde, de la laïque, de la supérieure générale, de la vieille femme, mais c'est toujours la Marie Gérin-Lajoie de 25 ans qui est devant nous; c'est toujours d'une femme consciente de sa mission qu'il est question. La période antérieure explique le projet. La période subséquente laisse entrevoir qu'il n'a pu se réaliser tel que conçu.

Or, curieusement, le charisme personnel de Marie Gérin-Lajoie ne ressort pas clairement dans ce livre. Si sa «vocation» est bien expliquée par le contexte familial et sociétal où la fondatrice a évolué, si l'évolution de son oeuvre et ses transformations sont également expliquées par la conjoncture religieuse et sociale des années 1920, on pénètre difficilement dans l'univers spirituel de la fondatrice. Sa foi reste masquée par l'omniprésence de la «doctrine sociale de l'Église» et la prose ignatienne dont elle s'est inspirée. Marie Gérin-Lajoie aurait-elle été une fondatrice malgré elle? Cela semble peu probable. C'est pourtant une impression

qui se dégage de la lecture de ce volume.

Les lectrices qui connaissent mal ou peu cette période de notre histoire collective apprendront vraisemblablement beaucoup de choses. Les autres seront sans doute dérangées par des longueurs inexplicables, des digressions déconcertantes (entre autres, sur le cinéma) ou par ce qui leur semblera des répétitions relativement aux ouvrages récents en histoire des femmes. Certes, l'A. énumère rapidement, en avant-propos, quelques études historiques qui l'ont guidée, notamment la recherche inédite *La glace est rompue* de Lavigne, Pinard et Stoddart et le mémoire de maîtrise de Marcienne Proulx. Mais on regrette l'absence d'une bibliographie à la fin du volume. Par ailleurs, il s'est produit entre Marie Gérin-Lajoie et Hélène Pelletier-Baillargeon une osmose singulièrement frappante. Le livre nous en apprend beaucoup sur l'auteure, incitée vraisemblablement à confronter sa propre démarche à celle de Marie Gérin-Lajoie.

C'est donc à une lecture d'atmosphère que doivent s'attendre les lectrices plus qu'à une étude de type documentaire. De plus en plus apparaissent ces livres, à la frontière de l'histoire et du roman, dont le contenu est «historique» mais le traitement est «littéraire». Le *Marie Gérin-Lajoie* de Pelletier-Baillargeon appartient à cette catégorie d'ouvrages dont la validité peut varier énormément. Le sien témoigne d'une compréhension éclairante et nuancée de la société québécoise du début du siècle, du côté des «grandes familles». ■

Micheline Dumont

Trois prix littéraires (cuvée 1985)

mes nuits sont plus belles que vos jours, de Raphaële Billetdoux, prix Renaudot 1985. «Une écriture échevelée... un sujet violent», déclara un certain critique.

En fait, il n'y a rien de moins échevelé que cette écriture dense, forte, vivante, souventes fois emportée. Certes, sous l'élan, dans le sillage d'un trop-à-dire, il arrive que la phrase s'allonge (mais Proust, bon dieu!), que la virgule s'évapore ou que la phrase omette de reprendre souffle sur un point final, certes (mais Claude Simon, alors!) Mais j'aime qu'une écriture ne ressemble pas aux au-

tres; qu'elle décrispe, et fuse à l'occasion, même gauchement, plutôt que de voler à basse et très sécuritaire altitude, dans le bien sage et bien commercial rase-mottes habituel. J'aime, oui, l'air héberlué des lecteurs frileux courant de Martin Gray en Guy Des Cars et autres oiseaux qui n'en finissent plus d'aller se cacher pour (ne pas) mourir...

J'aime qu'on écrive, parce que l'héroïne court, fuit, furibonde, tout ce qu'elle désire: «Cabourg, Casino, Connard!»; ou ce ciel de «braser au-dessus de Paris» qui ouvre le récit; j'aime qu'il écrive: «j'ai du mal avec le bonheur... vous sentez la sueur et le foin coupé, vous avez un oiseau dans la gorge et la gorge dans la chatte, j'aime ça.»

Certes, plus délicate est la question: au service de quoi cette écriture est-elle mise (chère, très chère «illusion référentielle»...)? La réponse est facile, et glissante: au service de l'Amour. De la passion avec un grand P. De la fièvre. De l'Absolu. Or, comme on le sait, l'Absolu est ce qui doit rester absolument inaccessible, sous peine de tourner en pelure de banane. Or, ici, le personnage masculin l'atteint en un peu moins de trois petites nuits — d'où la bruyante et un peu théâtrale rentrée dans le décor...

Lui donne des ordres. Elle obtempère. Relève-t-elle la tête? Il fracasse: il la tue. Lui et la bien-aimée trucidée vont se fondre dans la mer...

Nous sommes, j'ai peur, à la limite de l'inconvenance — et je veux dire: à deux doigts du ridicule. Amours grandioses, ou adolescentes? Amour, ou possession version 1985 («Tu es ma femme!»)?

À un autre niveau (mais est-ce bien un AUTRE niveau?) il est à comprendre qu'on n'ait gardé du discours féministe ambiant — et au détriment de sa vive substance — que l'aspect mondain et très gadgétaire de ce qu'on appelait autrefois, et tout bêtement «le standing» — et Madame la vedette de Cabourg, à cheval sur la grosse cylindrée du bel inconnu qui sera aussi son assassin, file dans la nuit...

Mais nous sommes en France, n'est-ce pas...

Et si vous excusez le pléonasme: toujours en 1950...

Les romans de Claude Simon, de Stuart Sykes, constituent sans doute la meilleure introduction à l'oeuvre importante du Prix Nobel 1985. Oeuvre, je ne dirais pas «difficile», mais «autre», liée d'on ne peut plus près au

renouveau romanesque des années soixante (en France), et qui s'étend sur plus de quarante ans, depuis *Le tricheur* (1945) jusqu'à *Les Géorgiques* (1981).

Sykes montre bien l'évolution de Simon: la facture plus traditionnelle jusqu'en 1954 (*Le sacre du printemps*), un premier tournant (du *Sacre au Vent* — 1957) et la franche modernité, avec ses quatre grands titres des années soixante: *La route des Flandres, Le palace, Histoire, et La bataille de Pharsale*.

Modernité: mot-pelure...

La «modernité», c'est éventuellement le défrichage, le déchiffrement, l'intense exploration des sources vives revues et à peine corrigées, mais c'est aussi, hélas! comme disait le copain écrivain de son petit Montréal: «l'art de se planter en sachant pas qu'on a l'air con...» et dont la formulation plus littéraire pourrait être «l'art de voir des lanternes là où il n'y a même plus de vessies...»

Passons, et félicitons l'Académie, même avec vingt-cinq ans de retard, et même si elle a un faible pour les réactionnaires et/ou les «belles plumes», d'avoir su déterrer l'auteur d'une écriture authentiquement «moderne», et ça veut dire, au niveau des grandes orientations: le livre, considéré comme «objet textuel» et «aventure formelle»; la problématique de l'espace, continu et discontinu, intérieur et extérieur; le temps éclaté; la langue, sujet et objet d'écriture au détriment du signifié et de «l'illusion référentielle» (soixante-quinze ans après les peintres, la littérature romanesque, abandonnant le «figuratif», ne craint plus l'exploration des formes...). — Et ça veut dire souvent, au niveau de la pratique: la ponctuation hétérodoxe, l'anarchie syntaxique, la mise en valeur de la description, et le foisonnement des «vocables générateurs».

Abstrait, tout cela? Éminemment concret, bien au contraire, et la fascination des objets les plus simples fait jaillir de multiples référents culturels, de type musical ou pictural. Plus: «rien, chuchote Robbe-Grillet, n'est plus fantastique que la précision...»

Ce discours date, bien sûr, mais il fait plaisir de voir que la «folie» d'hier est devenue justiciable de Nobel, donc, et au fond, d'intense normalité...

Les noces barbares du Breton Yvan Queffelec, Prix Goncourt 1985, réintroduisent au plaisir de la lecture. Un premier chapitre fracassant: le

viol d'une adolescente par trois G.I. américains, et la lente, poignante remontée vers la lumière d'un bâtard jugé à moitié fou (on a bien compris: rendu fou) par une mère haineuse et une société toujours prête à faire de ses victimes le bouc émissaire de sa propre insécurité.

Ces Noces Barbares sont les noces d'un esprit simple avec la vie — une mère à aimer, un père inconnu à inventer, une adolescente à caresser (mais comment aimer charnellement quand on a été privé de corps depuis l'origine?) et finalement avec la mer, vacarme final, suprême et logique signature d'un destin noir et de ratages sans fin.

Queffelec a écrit tout à la fois le très beau roman de la Mère, de la Folie, de la Société, de l'Amour impossible, de la Répression, de l'Art (Ludo peint de terrifiantes fresques sur ses murs) du Grand Large et de la Mort. De l'Innocence, qui toujours annonce la mise à mort, les vivants faisant figure de zombies dans une société «normalisée»...

L'écriture?

Mais il n'y a pas de «belle forme» sur un mauvais contenu, ou une forme banale sur un contenu fort. Il y a, intégrés, ces deux choses qui soudain firent jonction, sous le soleil. En clair: deux ou trois préciosités de langage ne devraient pas faire oublier l'essentiel: Queffelec sait écrire (ce que l'Académie n'a pas toujours couronné...) ■

Richard Dubois

Chroniques politiques

entre «le désir de se faire un pays», tel qu'on le clamait au référendum de 1980, et le balayage des dernières élections provinciales, que s'est-il passé? Après un séjour de sept ans en Amé-

rique latine, je retrouve tout si différent et si semblable à la fois.... Quand on se souvient du climat combatif des années 74-79 au Québec, l'actuelle carte politique est pour le moins étonnante. Non seulement le Parti libéral a-t-il balayé le Québec et une brise bleue enveloppe-t-elle le Parti québécois, mais un courant froid paralyse l'élan de changement (autre que dans la continuité!) qui mobilisait tant d'esprits il n'y a pas si longtemps. De la *ferveur nationaliste* qui réussissait souvent à lier l'incompatible (la gauche, les «freaks», les nationalistes «pure laine», les ruraux, les urbains, les jeunes et les moins jeunes) il semble qu'il ne reste aujourd'hui ni nationalisme ni ferveur. Que s'est-il donc passé? C'est à la lueur de cette question que j'ai entrepris la lecture du nouveau livre de Lysiane Gagnon: *Chroniques Politiques*.

Sept ans d'absence aux événements, au quotidien, à la culture d'un pays, c'est un grand vide d'histoire presque impossible à combler. C'est pourquoi la lecture de ce recueil de chroniques «qui sentent encore l'encre, le papier-journal et la vibration du grand quotidien dans lequel elles ont d'abord été publiées», a représenté pour moi quelque chose de presque magique: une incursion permettant de revivre dans la chaleur de l'action des événements importants de notre passé récent. Du référendum à Pierre-Marc Johnson, du projet souverainiste au virage tumultueux du Parti québécois, en passant par le rapatriement de la constitution, le passage de Claude Ryan, le «référendum» le retour de Bourassa et la victoire des conservateurs fédéraux, Lysiane Gagnon nous fait sentir et comprendre les méandres de la politique québécoise dans sa rigueur ainsi que dans son paradoxe. Existait-il, en passant, plus beau paradoxe que celui des Yvettes? L'imbougeable qui a bougé!

C'est peut-être dans ces contradictions que l'on peut amorcer un début de réponse sur ce qui s'est passé en si peu de temps: l'embourgeoisement d'un parti au pouvoir, des stratégies contradictoires face à un projet aussi controversé que l'indépendance, un sentiment d'appartenance au Canada profondément enraciné dans la population, un déchirement entre «être et ne pas être» Canadien, etc. Seule ombre au tableau, à mon avis: les chroniques se meuvent essentiellement dans les sphères de la politique institutionnelle et font peu de cas des espaces non officiels (mouvements sociaux et populaires) qui forment pourtant une partie importante de cette carte politique puisque le Québec a été le terrain fertile d'une mobilisation populaire et d'une réflexion créatrice du changement. Comme si la politique n'était qu'affaire de parlement.

Que dire de ces portraits suaves de nos vedettes politiques: Bourassa («l'amoureux éconduit qui attendait son heure»), Brian Mulroney («à l'allure de poupée Ken dans ses apparitions publiques»), Claude Ryan, Jean Chrétien, Jacques Parizeau, Lise Payette, René Lévesque, P.E. Trudeau? Tous sont esquissés avec précision, vivacité, audace et humour. Les qualités sont reconnues mais les maladresses politiques sont aussi soulignées avec force (Ryan «à la victoire mesquine», Lévesque «autocrate»...). Impitoyable face au manque de style et de vigueur, l'auteur ne pardonne pas la grossièreté; qui passe sous sa plume dans de telles circonstances en sort souvent déplumé.

Pour conclure sur un petit plaisir qui n'est pas le moindre: le style est agile et vigoureux, liant sérieux, profond, humour et quotidien. C'est bien là l'art de la chronique! ■

Hélène Lagacé

références

Hélène Pelletier-Bailargeon, *Marie Gérin-Lajoie*, De mère en fille, la cause des femmes, Boréal Express, Montréal, 1985; 383 pages.

Raphaële Billetdoux, *Mes nuits sont plus belles que vos jours*, Paris, Grasset, 1985; 218 pages.
Stuart Sykes, *Les romans de Claude Si-*

mon, Paris, Minuit, 1979; 194 pages.

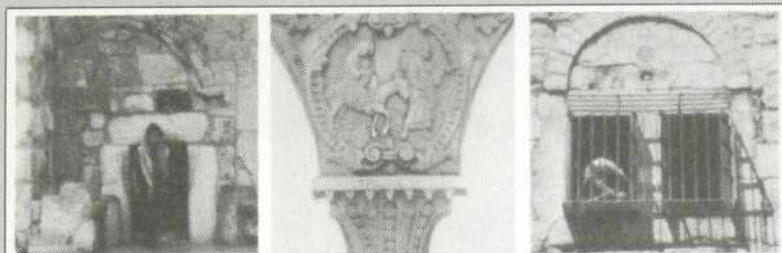
Yvan Queffelec, *Les noces barbares*, Paris, Gallimard, 1985, 308 pages.

Lysiane Gagnon, *Chroniques politiques*, Boréal Express, Montréal, 1985; 461 p.

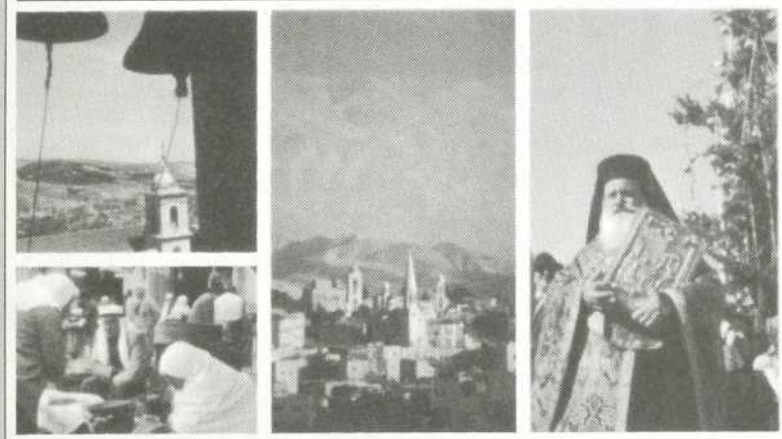
NOUVEAUTÉ

bethléem

par Bargil Pixner, George Hintlian, A. van der Heyden



Bethléem



76 pages, 165 illustrations, 12,95\$

Un livre-album, rempli de photos en couleurs de Bethléem et ses environs et un texte qui raconte l'histoire de ce lieu saint depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Un ouvrage, préparé en Israël, qui dit aussi comment les diverses dénominations chrétiennes se partagent le berceau du christianisme.

De quoi faire un beau cadeau.



Éditions Bellarmin
8100, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) Canada
H2P 2L9 — Tél.: (514) 387-2541

relations

janvier-février 1986 2,50\$ no 517

SOMMAIRE

face à l'actualité 3

Haïti: mais où est l'alternative? (K.L.) - L'habit et le moine (F.T.) - Le héros positif a disparu (J.-P.R.) - Les réfugiés africains (H.W.-G.) - Alfred Rouleau: homme de foi (G.-H.L.)

dossier 9

Guy Paiement	Le synode pour tous	9
Albert Beaudry	En appoint	11
Julien Harvey	Le dernier synode encadré?	12

dépêches 8/18

Jacques Bélanger	Réforme des relations du travail	19
Gisèle Turcot	La fin du téléphone pour tous?	22
Glenn McDonald	Tableau d'un pays en guerre	26

entrevue 16

lectures 28

Photographie de la page couverture: Albert Beaudry

SOIRÉE RELATIONS: *L'Afrique du Sud*

Si loin de nous pourtant, l'horreur de l'apartheid, le scandale des Bantoustans, le carnage des Noirs qui manifestent (et la censure sur les médias), continuellement nous agressent. Plus incroyable encore, inacceptable, cette justification que le régime prétend se trouver dans une certaine lecture...de la Bible! Une délégation catholique du Canada revient

d'Afrique du Sud, dont faisaient partie Mgr Gérard Drainville, évêque d'Amos, et Sr Thérèse Benguerel, du Centre justice et foi. À partir de leur témoignage, et avec d'autres personnes-ressources, nous verrons en quoi cette terrible réalité de l'apartheid nous interpelle jusqu'ici, et au niveau même de notre foi.

Le lundi 3 mars 1986, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin, 25 Jarry ouest, (métro Jarry).
L'entrée est gratuite.